



# CAMEROUN

Novembre 2020

## DEMANDE DE DÉCAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE – COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre de la demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 21 octobre 2020. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 5 octobre 2020 avec les autorités camerounaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité de crédit rapide. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 5 octobre 2020.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration des services du FMI** sur l'évolution récente de la situation.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site Web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## Le conseil d'administration du FMI approuve un nouveau décaissement de 156 millions de dollars en faveur du Cameroun pour aider le pays à faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Il s'agit du deuxième décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), l'objectif étant d'aider le Cameroun à satisfaire les besoins urgents de financement de sa balance des paiements résultant de la pandémie de COVID-19.*
- *La réduction de la demande extérieure et l'intensification des effets économiques de la pandémie de COVID-19 ont davantage détérioré les perspectives de croissance et aggravé les positions extérieure et budgétaire.*
- *Les ressources supplémentaires au titre de la FCR permettront de répondre aux besoins urgents de financement pour atténuer les répercussions de la pandémie, dont des dépenses de santé, de protection sociale et de soutien aux personnes les plus vulnérables, et aideront à mobiliser des ressources supplémentaires auprès des bailleurs de fonds.*

**Washington, le 21 octobre 2020.** Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un décaissement de 110,4 millions de DTS (soit environ 156 millions de dollars, 40 % de la quote-part du Cameroun) au titre de la [facilité de crédit rapide \(FCR\)](#). Il s'agit du deuxième décaissement d'urgence en faveur du pays depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19. Il porte ainsi à 276 millions de DTS (environ 382 millions de dollars, 100 % de la quote-part), le total de l'aide d'urgence accordée au pays par le FMI depuis le début de la pandémie. Ce nouveau décaissement d'urgence aidera le Cameroun à satisfaire ses besoins urgents de financement du budget et de la balance des paiements.

Depuis l'approbation de la première demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR-1), le 4 mai 2020, ([rapport du FMI n° 20/185](#)), le fléchissement de la demande extérieure parmi les principaux partenaires commerciaux et les effets plus prononcés des mesures d'endiguement visant à ralentir la hausse du nombre de cas de COVID-19 ont davantage dégradé les perspectives de croissance et pesé sur la position extérieure et les finances publiques du Cameroun. En conséquence, les besoins urgents de financement de la balance des paiements causés par la pandémie se sont accrus et le déficit de financement est à présent estimé à quelque 917 milliards de FCFA. Le décaissement supplémentaire au titre de la FCR aidera à répondre aux besoins urgents de financement pour atténuer les répercussions de la pandémie.

Les autorités ont pris les devants face à la pandémie de COVID-19 et elles redoublent d'efforts pour endiguer la propagation de la maladie, augmenter les dépenses de santé et les dépenses sociales et apporter un soutien temporaire aux entreprises et ménages touchés. À cet effet, elles ont adopté une loi de finances révisée prévoyant un déficit plus élevé pour tenir

compte des stabilisateurs automatiques et des dépenses d'urgence liées à la crise, établi un plan de prévention et de riposte à la pandémie sur trois ans et mis en place un compte spécial COVID.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur le Cameroun, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint du FMI et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« La pandémie de COVID-19 continue de poser de gros problèmes au Cameroun. Le fléchissement de l'activité économique et le choc persistant sur les termes de l'échange entraînent des tensions considérables sur les finances publiques et un besoin urgent de financement de la balance des paiements.

« Face à ces chocs, les autorités continuent de mettre en œuvre des mesures fortes et décisives afin de limiter la propagation du virus et ses répercussions économiques et sociales, notamment avec l'adoption d'un plan triennal de préparation et de réponse. En outre, un train de mesures d'assouplissement monétaire a été approuvé par la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) et les autorités ont adopté une loi de finances révisée qui prévoit un déficit plus élevé afin de tenir compte des répercussions de la pandémie, notamment des dépenses d'urgence liées à la crise.

« Les autorités ont réitéré leur ferme volonté d'utiliser les fonds publics de manière efficace et transparente et de veiller à ce que le financement au titre de la facilité de crédit rapide et les ressources dégagées par l'initiative de suspension du service de la dette soient effectivement dépensées pour faire face à la crise causée par la pandémie. Dans ce contexte, les mesures prises par les autorités pour rendre publiques les bénéficiaires effectifs des entreprises qui obtiennent les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 sont importantes.

« Le financement d'urgence accordé par le FMI au titre de la facilité de crédit rapide appuiera les efforts que le gouvernement déploie pour atténuer les répercussions du double choc, en particulier sur les groupes vulnérables. Il sera crucial d'obtenir une assistance supplémentaire de la part des partenaires au développement afin de combler le besoin de financement restant.

« Une fois que la crise s'atténuera, il sera important que les autorités relancent les réformes et l'ajustement de la politique économique conformément au programme de réformes à moyen terme du pays, afin de favoriser une reprise solide et de protéger les populations pauvres, tout en préservant la viabilité de la dette. »

#### *Informations supplémentaires*

Outil de suivi des prêts du FMI (demandes de financement d'urgence approuvées par le conseil d'administration du FMI)

<https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/COVID-Lending-Tracker>

Calendrier du conseil d'administration du FMI

<https://www.imf.org/external/NP/SEC/bc/eng/index.aspx>

# CAMEROUN

5 octobre 2020

## DEMANDE DE DECAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITE DE CREDIT RAPIDE

### RESUME

**Contexte.** Depuis l'approbation de la première demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), le 4 mai 2020 (**rapport du FMI n° 20/185**), le fléchissement de la demande extérieure des principaux partenaires commerciaux (Chine et Europe) et les effets plus prononcés des mesures d'endiguement visant à ralentir la progression des infections à la COVID-19 ont de nouveau dégradé les perspectives de croissance et pesé sur la position extérieure et la situation budgétaire du Cameroun. Compte tenu de la faiblesse des amortisseurs budgétaires et des besoins urgents de financement de la balance des paiements dus à la pandémie, les autorités ont laissé l'accord en cours au titre de la FEC expirer fin septembre et réitéré leur intérêt pour un nouvel accord et ont, dans l'intervalle, demandé une aide financière au titre du guichet « chocs exogènes » de la FCR équivalente à 40 % de la quote-part du Cameroun (110,4 millions de DTS). Cette nouvelle demande portera le montant total des décaissements au titre de la FCR à 100 % de la quote-part en 2020.

**Riposte.** Les autorités réaffirment leur volonté de continuer d'améliorer la transparence et la gestion des finances publiques afin de garantir une utilisation appropriée des ressources d'urgence dégagées pour faire face à la COVID-19. Elles redoublent d'efforts pour endiguer la propagation de l'épidémie, accroître les dépenses de santé et de protection sociale, et apporter un soutien temporaire aux entreprises et aux ménages touchés. Elles ont adopté une stratégie triennale de résilience et de soutien socio-économique dont le coût de financement total avoisine 825 millions de dollars (2 % du PIB), dont environ 750 millions de dollars ont été trouvés ou mis à disposition. La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a pris une série de mesures d'assouplissement monétaire et les autorités ont adopté une loi de finance rectificative prévoyant un déficit plus élevé afin de tenir compte des stabilisateurs automatiques et des dépenses d'urgence liées à la crise. Lorsque la crise s'atténuera, il faudra procéder à un ajustement budgétaire en accroissant les recettes intérieures et en rationalisant les dépenses tout en préservant les dépenses sociales. Compte tenu du risque élevé de surendettement du Cameroun, les autorités maintiennent leur engagement à ne pas souscrire d'emprunts extérieurs non concessionnels.

**Document  
approuvé par  
David Owen  
(département  
Afrique) et Delia  
Velculescu  
(département de la  
stratégie, des  
politiques et de  
l'évaluation)**

Une équipe du FMI composée de MM. Sy (chef d'équipe), Benlamine, Ahmed (tous du département Afrique), Blache (département des marchés monétaires et de capitaux), Arnoud (département des finances publiques), Kim (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Nsengiyumva (représentant résident) et Tchakote (économiste local) a échangé des informations avec les autorités et s'est entretenue par visioconférence les 2 et 5 octobre 2020.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>3</b>
<b>ENJEUX ET ENTRETIENS</b>	<b>8</b>
<b>DEMANDE DE DÉCAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE</b>	<b>12</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>14</b>
<b>ENCADRE</b>	
1. Pandémie mondiale de COVID-19	5
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2018-25	16
2a. Opérations de l'administration centrale, 2018-25 (en milliards de FCFA)	17
2b. Opérations de l'administration centrale, 2018-25 (en pourcentage du PIB)	18
3. Balance des paiements, 2018-25	19
4. Position monétaire, 2018-25	20
5. Capacité à rembourser le FMI, 2020-33	21
<b>ANNEXE</b>	
I. Analyse de viabilité de la dette	22
<b>APPENDICE</b>	
I. Lettre d'intention	35

# ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES ET RISQUES

## 1. Au cours des cinq mois qui ont suivi l'approbation du premier décaissement au titre de la FCR, les perspectives macroéconomiques se sont à nouveau dégradées (tableau 1 du texte).

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions plus graves que prévu sur l'activité économique, tandis que la reprise devrait être plus progressive qu'on ne l'anticipait initialement. Les prévisions de croissance pour 2020 en Europe et en Chine — les principaux partenaires commerciaux du Cameroun — ont été respectivement abaissées de 6,2 points de pourcentage et 0,4 point de pourcentage par rapport à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR et s'établissent maintenant à -9,9 % et 1,6 %. Le choc sur les termes de l'échange persiste mais il est de moindre ampleur, les cours du pétrole progressant marginalement pour atteindre 41,7 dollars le baril en 2020 (6,1 dollars de plus par rapport à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR, mais 16,2 dollars de moins par rapport à avant la pandémie).

- Les premiers cas d'infection à la COVID-19 au Cameroun ont été signalés le 6 mars 2020. Depuis, le nombre de cas a régulièrement augmenté pour atteindre 20 009 le 9 septembre 2020 — à peu près cinq fois plus qu'à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR) — ce chiffre classant le pays au 6<sup>e</sup> rang en Afrique subsaharienne (AfSS) par le nombre de cas confirmés (encadré).
- Une baisse de 2,8 % du PIB réel est anticipée en 2020, soit une baisse de 1,6 point de pourcentage de plus qu'à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR. La croissance attendue en 2021 a été abaissée à 3,4 % (contre 4,5 % précédemment), ce chiffre tenant compte d'une reprise économique plus graduelle dans les pays partenaires, de la persistance plus longue des chocs sur la trajectoire de la reprise et du maintien des mesures visant à limiter la propagation du virus.
- Le déficit courant (dons officiels compris) devrait se creuser à 6 % du PIB en 2020, soit environ 0,3 point de pourcentage de plus que ce qui était prévu à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR. En dépit d'une activité économique intérieure moins dynamique, les importations devraient moins diminuer qu'on ne le prévoyait auparavant, en raison notamment des dépenses liées à la COVID-19. La baisse des exportations pétrolières devrait être moins forte que prévu, mais cette évolution positive devrait être neutralisée par un fléchissement des exportations de produits non pétroliers, qui dégradera également le solde commercial. La situation budgétaire, en l'absence de mesures correctives, est appelée à se dégrader fortement, la baisse des recettes aboutissant à un déficit de financement plus élevé qu'à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR. En dépit des efforts accomplis par les autorités pour i) redéfinir les dépenses prioritaires dans les domaines qui auront le moins d'impact sur l'atténuation de l'épidémie et ii) trouver de nouvelles sources de financement, le pays aura besoin d'autres financements, y compris du FMI.

**Tableau 1 du texte. Cameroun : Comparaison des principaux indicateurs économiques 2019-21**

	2019		2020			2021		
	FCR-1	Est.	5e rev.	FCR-1	Proj.	5e rev.	FCR-1	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage)							
PIB réel	3.7	3.9	3.8	-1.2	-2.8	4.1	4.5	3.4
PIB pétrolier	4.3	8.2	0.5	-5.4	-2.3	-5.7	1.0	2.2
PIB non pétrolier	3.7	3.6	4.0	-1.0	-2.8	4.6	4.7	3.5
Inflation	2.5	2.5	2.4	2.8	2.8	2.0	2.3	2.3
	(En pourcentage du PIB)							
Total des recettes (dons compris)	16.3	15.7	15.2	13.9	13.3	15.4	14.9	14.3
Dépenses	18.7	19.1	17.3	18.4	17.4	17.0	17.6	17.6
Solde budgétaire global (base ordres de paiement, dons compris)	-2.3	-3.3	-2.1	-4.5	-4.2	-1.7	-2.7	-3.3
Solde budgétaire global (base caisse, dons compris)	-2.9	-2.9	-2.6	-5.0	-4.6	-1.9	-3.4	-4.0
	(En pourcentage du PIB)							
Balance globale des paiements	-0.2	0.9	0.0	-2.9	-2.9	0.3	-0.9	-1.2
Solde courant (transferts officiels compris)	-3.7	-4.4	-3.6	-5.7	-6.0	-3.4	-4.6	-5.1
<b>Pour mémoire :</b>	(Variation annuelle en pourcentage)							
PIB réel								
Zone euro	1.2	1.3	1.6	-3.7	-9.9	1.5	4.0	6.2
Chine	6.1	6.1	6.0	2.0	1.6	6.0	9.2	8.2
Afrique subsaharienne	3.1	3.1	3.6	0.7	-3.1	3.6	3.9	3.2
Monde	2.9	2.8	3.5	-0.7	-4.7	3.6	5.0	5.3
Volume du commerce mondial <sup>1</sup>	0.8	0.9	3.7	-6.8	-11.1	3.8	6.7	7.9
Cours au comptant moyen du pétrole (dollars/baril)	61.4	61.4	57.9	35.6	41.7	56.0	37.9	46.7

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Biens et services

**2. Les autorités ont laissé le programme au titre de la FEC expirer à fin septembre 2020, réitéré leur intérêt pour un nouvel accord et demandé, dans l'intervalle, un deuxième décaissement au titre de la FCR.** L'accord au titre de la FEC avait été approuvé le 26 juin 2017 avec un niveau d'accès de 175 % de la quote-part et une dernière revue avant l'expiration était prévue le 30 septembre. En raison de la dégradation de la situation macroéconomique, des restrictions qui l'accompagnent et du besoin urgent de rester centré sur la lutte contre la pandémie, il était difficile d'achever la 6<sup>e</sup> et dernière revue de l'accord avant son expiration. Les cinq revues précédentes ont été menées à terme avec succès.

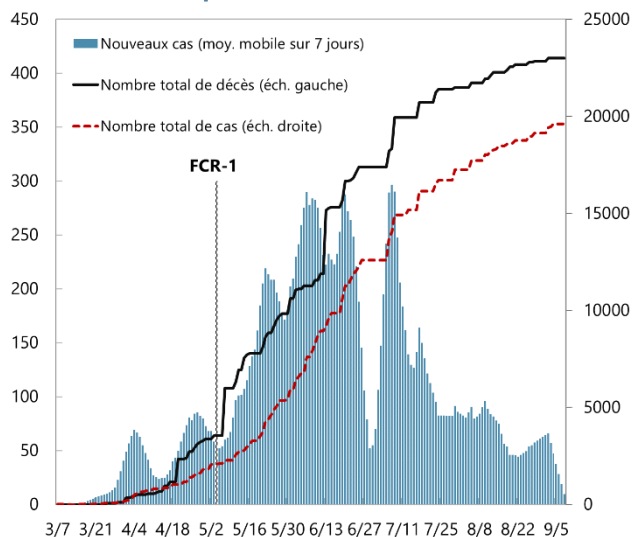
**3. Les autorités prennent plusieurs mesures pour endiguer la propagation de l'épidémie, augmenter les dépenses de santé et de protection sociale, et aider les entreprises et les ménages touchés.** Un train de mesures d'endiguement (distanciation physique et confinement partiel) et une série de mesures fiscales en faveur des entreprises ont été adoptés en mars. Ces dernières comprennent le remboursement accéléré de la TVA et le report des délais de paiement des impôts. Les pertes de recettes dues à ces mesures pourraient atteindre 0,5 % du PIB. Certaines mesures d'endiguement ont été allégées depuis mai et les autorités ont redoublé d'efforts pour sensibiliser la population, multiplier les tests et renforcer les capacités des services de santé. Une loi de finance rectificative pour 2020 a été votée au parlement en juin. En outre, un compte spécial COVID-19 a été ouvert, dont les modalités d'organisation, de fonctionnement et de suivi-évaluation sont régies par une circulaire du ministère des Finances.



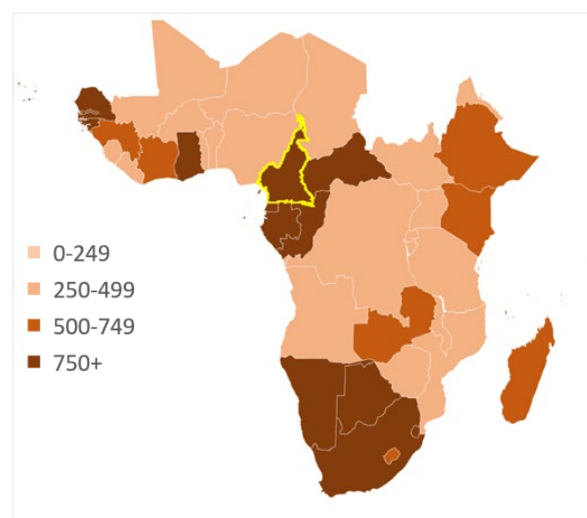
### Encadré 1. Cameroun : Pandémie mondiale de COVID-19<sup>1</sup>

Le nombre d'infections à la COVID-19 a continué d'augmenter au Cameroun, mais à un rythme plus lent depuis fin juillet (page I). Au 9 septembre, on dénombrait 20 009 cas confirmés (ce chiffre plaçant le pays au 6<sup>e</sup> rang en AfSS), 415 décès et 18 837 guérisons. Le nombre de cas confirmés par million d'habitants était de 769 (page II). Le taux de mortalité s'établissait à 2,1 %, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne africaine (2,4 %). Le nombre de districts touchés était de 159 sur 190 (81,6 %), avec une concentration au centre et sur le littoral (respectivement 49,7 % et 22,8 %) (page III). Les hommes sont plus touchés que les femmes, dans une proportion de 1,4, et les individus de 30 à 39 ans sont les plus touchés. Avec 340 127 tests réalisés, moins de 1,4 % de la population a été testé.

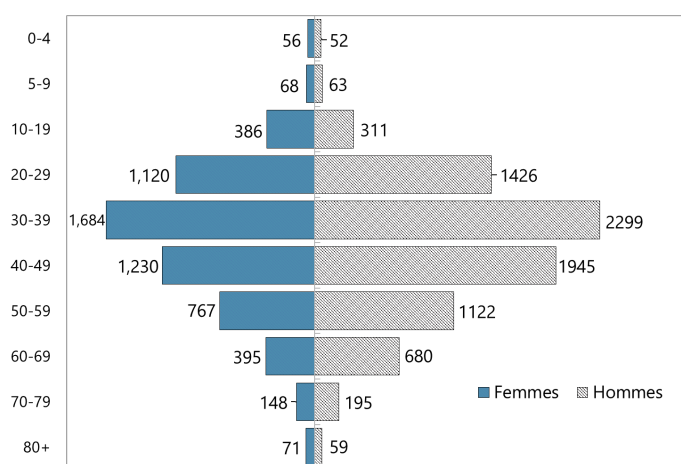
#### Évolution de l'épidémie de COVID-19



#### Nombre de cas de COVID-19 par million d'habitants



#### Distribution démographique des cas confirmés de COVID-19



#### Covid-19 : statistiques par région

	Cas confirmés		Décès		Guérisons		
	Nouveaux	Cumul	Cumul	Taux de mortalité (%)	Proportion de décès (%)	Nouvelles	Cumul
Adamaoua	55	367	13	3.5	3.1	21	199
Centre	126	9942	110	1.1	26.5	92	9820
Est	11	1091	27	2.5	6.5	20	991
ExtrêmeNord	68	415	9	2.2	2.2	62	195
Littoral	49	4568	101	2.2	24.3	67	4429
Nord	7	171	13	7.6	3.1	0	120
Nord-Ouest	12	825	36	4.4	8.7	35	697
Ouest	62	1247	60	4.8	14.5	77	1148
Sud	7	625	14	2.2	3.4	10	573
Sud-Ouest	8	758	32	4.2	7.7	5	665
<b>Total</b>	<b>405</b>	<b>20009</b>	<b>415</b>	<b>34.7</b>	<b>100</b>	<b>389</b>	<b>18837</b>

Source : autorités camerounaises

1/ Au 9 septembre 2020

Sources : Autorités Camerounaises, OMS, John Hopkins Coronavirus Resource Center, Oxford COVID-19 Government Response Tracker.  
1/ Chiffres au 8 septembre 2020.



**4. Parallèlement, avec l'aide des partenaires du développement, notamment l'OMS, les autorités ont adopté une stratégie triennale de résilience et de soutien socio-économique.**

Cette stratégie, qui devrait coûter 825 millions de dollars (2 % du PIB), comprend cinq piliers : i) la riposte sanitaire pour prévenir la propagation de la pandémie et prendre en charge les personnes infectées, ii) l'atténuation des répercussions économiques et financières de la pandémie, iii) l'approvisionnement en produits essentiels, iv) le développement de solutions endogènes à la crise et v) la résilience sociale pour atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les personnes et les ménages vulnérables. Ces piliers comprennent des mesures fiscales en faveur des entreprises touchées dont le coût est estimé à environ 200 millions de dollars.

**Tableau 2 du texte. Cameroun : Stratégie triennale de résilience et de soutien socio-économique**

Domaine d'intervention	2020	2021-23	Total
<b>Renforcement du système de santé</b>	<b>58.7</b>	...	<b>58.7</b>
Détection des cas actifs	17.9	...	17.9
Gestion des cas confirmés	33.3	...	33.3
Réglementation sociale	5.9	...	5.9
<b>Mesures d'aide économique et financière</b>	<b>198.7</b>	<b>176.3</b>	<b>375.0</b>
Acquisition d'aliments et d'intrants pour la production agricole pastorale	3.7	12.0	15.7
Apurement de la dette intérieure	50.0	50.0	100.0
Apurement du stock de crédits de TVA	25.0	...	25.0
Création d'un fonds pour la reprise économique du secteur productif	20.0	110.0	130.0
<i>Dépenses fiscales</i>	100.0	...	100.0
<b>Renforcement de la recherche et de l'innovation</b>	<b>8.1</b>	<b>1.5</b>	<b>9.6</b>
Recherche, développement et production locale de produits pharmaceutiques essentiels	1.0	...	1.0
Production de chloroquine et d'azithromycine	5.0	...	5.0
Développement d'outils d'apprentissage à distance et de plateformes de travail virtuelles	2.0	...	2.0
Renforcement des programmes d'amélioration de la production de semences	...	1.5	1.5
<b>Résilience sociale et achats stratégiques</b>	<b>30.5</b>	...	<b>30.5</b>
Création d'un fonds de solidarité pour les personnes jeunes et âgées vulnérables	5.0	...	5.0
Élargissement du programme de filet de sécurité sociale	5.0	...	5.0
Fourniture de matériel de formation à distance (y compris aux zones rurales)	4.0	...	4.0
<i>Dépenses fiscales</i>	16.0	...	16.0
<b>Total</b>	<b>296.0</b>	<b>177.8</b>	<b>473.8</b>
Pourcentage du PIB	1.3	0.8	2.1

Source : autorités camerounaises

**5. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures liées à la COVID-19.** La loi de finance rectificative, votée en juin 2020, a accru les dépenses sociales de 19,3 % (156 milliards de francs CFA) par rapport à la loi de finance initiale pour les porter à 966 milliards de francs CFA et a affecté 180 milliards de francs CFA à un compte spécial COVID-19 — dont 76 % sont financés par des ressources dégagées grâce à la participation à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD : 123,5 milliards de francs CFA) et l'aide budgétaire extérieure. Les données à fin juillet font apparaître un taux d'exécution global des dépenses sociales de 47 %. Les dépenses liées à la COVID-19 atteignaient 18,6 % du budget alloué aux dépenses sociales et étaient exécutées à hauteur de 38 % environ. En outre, 49 % des autres dépenses sociales avaient été exécutées.

**6. La restructuration de la dette bancaire de la SONARA a bien avancé depuis le premier décaissement au titre de la FCR<sup>1</sup>.** Un accord de restructuration a été trouvé en septembre avec toutes les banques créancières, représentant environ un tiers de la dette totale de la SONARA (731 milliards de francs CFA à fin juillet 2020). Cet accord : i) est basé sur un plan d'affaires quinquennal de la SONARA agissant fonctionnant uniquement comme importateur de pétrole, ii) est soumis à la production d'une lettre de confort de l'État en faveur des banques créancières, qui permettrait à la COBAC d'appliquer à leurs expositions sur la SONARA le traitement prudentiel habituel et préexistant applicable au non-provisionnement des expositions sur l'État ou garanties par l'État et iii) est garanti par le nouveau prélèvement pour soutenir la SONARA. Le gouvernement a émis la lettre de confort en février et une nouvelle structure des prix du pétrole est entrée en vigueur en mars (repère structurel). Cette nouvelle structure tarifaire comprend un prélèvement sur les produits pétroliers raffinés importés (47,88 francs CFA par litre) qui sera déposé sur un compte séquestre ouvert à la BEAC pour garantir le remboursement de la dette de la SONARA. Des entretiens sont en cours avec les créanciers non bancaires (négociants en pétrole).

**7. Le financement d'urgence du FMI catalyse l'aide des donateurs.** L'aide du FMI joue un rôle critique en permettant au Cameroun d'obtenir des concours extérieurs afin de couvrir ses besoins de financement. Depuis l'approbation du premier décaissement au titre de la FCR par le conseil d'administration le 4 mai 2020 (**rapport du FMI n° 20/185**), les autorités ont pu obtenir une aide budgétaire supplémentaire de 88 millions d'euros auprès de l'AfDB<sup>2</sup>. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux, parmi lesquels la Banque mondiale, l'UE et la France<sup>3</sup>, ont également fourni une aide de trésorerie (près de 300 millions de dollars au 11 septembre 2020) affectée à certains secteurs, activités ou catégories des populations touchés par la pandémie. Une grande part de ces fonds affectés a été maintenue en dehors du budget de l'État. Les autorités recherchent de nouveaux financements concessionnels exceptionnels pour couvrir le déficit de financement résiduel, y compris des aides des donateurs et les demandes en cours au titre de l'ISSD.

**8. Les perspectives à court terme demeurent extrêmement incertaines.** La pandémie pourrait s'avérer plus difficile à éradiquer que prévu, ce qui accroît les risques d'une flambée épidémique prolongée et plus grave, causant des perturbations généralisées et durables de l'activité économique mondiale ainsi que de l'offre et de la demande, et une baisse des cours du pétrole et des autres produits de base. Les perspectives économiques se basent sur le maintien de la distanciation sociale en 2021, mais avec une perte d'intensité au fil du temps. Une expansion de la pandémie pourrait accentuer les souffrances humaines, les tensions sociopolitiques et les perturbations économiques et sociales, et accroître les coûts budgétaires. Ce scénario aurait un impact plus prononcé sur l'économie et les recettes budgétaires qu'envisager actuellement, ce qui

<sup>1</sup> Après un incendie survenu le 31 mai 2019 dans quatre de ses 13 unités, la SONARA — une entreprise publique d'importance systémique — a suspendu sa production, cessé de rembourser une partie de sa dette et éprouvé des difficultés à honorer ses obligations fiscales (**rapport du FMI n° 20/48**).

<sup>2</sup> Le conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé le décaissement de 88 millions d'euros en juin 2020. Les décaissements ont été effectués en septembre 2020.

<sup>3</sup> La France a approuvé ce financement en mai 2020.

augmenterait les besoins de financement budgétaire et extérieur ainsi que les vulnérabilités liées à la dette publique.

**Tableau 3 du texte . Cameroun : Sources de financement du budget, 2020**

	FCR-1		FCR-2	
	FCFA (milliards)	% du PIB	FCFA (milliards)	% du PIB
<b>Déficit de financement<sup>1</sup></b>	<b>625</b>	<b>2.8</b>	<b>917</b>	<b>4.1</b>
<b>Financement du FMI</b>	<b>226</b>	<b>1.0</b>	<b>271</b>	<b>1.2</b>
dont : FEC-FMI	90	0.4	45	0.2
dont : FCR-1 (mai)	136	0.6	136	0.6
dont : FCR-2 prospectif	...	...	90	0.4
<b>Redéfinition des dépenses prioritaires<sup>2</sup></b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>281</b>	<b>1.3</b>
dont : dépenses courantes	...	...	285	1.3
dont : dépenses en capital	...	...	176	0.8
dont : dépenses liées à la COVID-19 (-augmentation)	...	...	-180	-0.8
...	...	...	...	0.0
<b>Aide budgétaire d'autres partenaires du développement</b>	<b>125</b>	<b>0.6</b>	<b>125</b>	<b>0.6</b>
<b>Allègement de la dette - ISSD</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>123</b>	<b>0.6</b>
<b>Financement exceptionnel</b>	<b>274</b>	<b>1.2</b>	<b>118</b>	<b>0.5</b>
dont : financement trouvé	...	...	66	0.3
dont : financement à trouver	274	1.2	51	0.2
<b>Pour mémoire :</b>				
Déficit de financement après redéfinition des dépenses prioritaires	625	2.8	636	2.9

Source : autorités camerounaises, estimations des services du FMI.

1/ L'écart de financement dans la première demande de décaissement au titre de la FCR (FCR-1) suppose que le financement du FMI comprend un décaissement au titre de la 6<sup>e</sup> revue (45 milliards de FCFA). Ce décaissement est exclu de la deuxième demande de décaissement au titre de la FCR (FCR 2).

2/ Les valeurs expriment une réduction des dépenses, hormis pour les dépenses liées à la COVID-19.

## ENJEUX ET ENTRETIENS

*La priorité immédiate des autorités reste d'accroître les dépenses de santé et de protection sociale et de mener une politique budgétaire contracyclique afin de limiter la propagation de l'épidémie au Cameroun et ses répercussions humanitaires, économiques et financières.*

### 9. La pandémie de COVID-19 a engendré des besoins urgents de financement de la balance des paiements et du budget, et les autorités ont demandé l'aide financière du FMI au titre de la FCR (tableau 4 du texte).

- La forte dégradation des perspectives de l'économie mondiale et les chocs sur les termes de l'échange ont des répercussions sans précédent sur l'économie du Cameroun. Sous l'effet de la chute brutale des recettes (-197 milliards de francs CFA par rapport à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR) et en l'absence de mesures correctives, le déficit budgétaire global devrait atteindre 1 315 milliards de francs CFA, soit 5,9 % du PIB, 0,9 point de pourcentage de plus qu'à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR.
- En conséquence, le déficit de financement devrait se creuser de 293 milliards de francs CFA par rapport à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR pour atteindre

917 milliards de francs CFA (4,1 % du PIB). Les possibilités de financement intérieur supplémentaire sont restreintes et les autorités doivent combler cette insuffisance par des financements supplémentaires des donateurs, la suspension du service de la dette due aux créanciers du Club de Paris et du G20 et une redéfinition des dépenses budgétaires prioritaires — consistant à réduire les dépenses dans les domaines qui affecteront le moins l'atténuation de l'épidémie (voir plus loin).

**10. Les autorités ont adopté en juin 2020 une loi de finance rectificative réaliste, qui prévoit un déficit plus élevé pour tenir compte des stabilisateurs automatiques et des dépenses d'urgence liées à la crise.**

- La loi de finance rectificative prévoit des recettes de 2 777 milliards de francs CFA, diminuées de 772 milliards de francs CFA par rapport à la loi de finance initiale, qui tiennent compte de la dégradation des perspectives économiques due à la pandémie et de la riposte budgétaire annoncée par les autorités en avril 2020. La riposte prévoit des mesures fiscales temporaires consistant en des moratoires et différés de paiement en faveur des entreprises directement touchées, en particulier i) des exonérations de la taxe sur le tourisme dans le secteur de l'hôtellerie-restauration pour le reste de l'exercice 2020, ii) l'exonération du prélèvement à la source pour les taxis et motos et les petits commerçants au deuxième trimestre, iii) une enveloppe spéciale de 25 milliards de francs CFA pour l'apurement accéléré des crédits de TVA en attente de remboursement et iv) une extension au 30 septembre 2020 du délai de paiement de la taxe foncière pour l'exercice 2020.
- La loi de finance rectificative redéfinit les priorités des dépenses dans les secteurs qui influenceront le moins sur l'atténuation de l'épidémie, avec le report des dépenses en biens et services et en capital non prioritaires, tout en protégeant les dépenses sociales bénéficiant aux plus vulnérables.
- Elle alloue en outre environ 310 millions de dollars au compte spécial COVID-19 financé à hauteur de 76 % grâce aux ressources dégagées par la suspension du service de la dette et aux aides budgétaires extérieures.

**11. Les autorités ont également redoublé d'efforts pour atténuer les conséquences sur les ménages.** Les allocations familiales ont été relevées à titre permanent de 2 800 à 4 500 francs CFA, les pensions qui ne bénéficiaient pas de la réforme de 2016 ont été augmentées de 20 % à titre permanent, le versement des allocations familiales aux employés de sociétés a été maintenu, les charges de sécurité sociale au titre du deuxième trimestre ont été étalées et les pénalités pour retard de paiement ont été annulées. En outre, les crédits budgétaires alloués au programme de filet de sécurité sociale ont été portés de 9 milliards de francs CFA à 25 milliards afin qu'une plus large population puisse en bénéficier.

**12. Face à la crise de la COVID-19, la BEAC et la COBAC ont pris plusieurs mesures pour assouplir la politique monétaire et protéger le secteur bancaire.** En mars 2020, la BEAC a assoupli sa politique monétaire en abaissant les taux directeurs (de 25 points de base, à 3,25 %) et

en injectant des liquidités. De plus, le 22 juillet, la BEAC a annoncé un programme d'achat d'actifs de 600 milliards de francs CFA pour tous les émetteurs souverains de la CEMAC. Elle a également annoncé des opérations de refinancement à long terme pour les banques, sous réserve que les établissements bénéficiaires maintiennent le niveau de leurs crédits à l'économie. En mars 2020, la COBAC a informé les banques qu'elles devaient utiliser une marge de conservation des fonds propres de 2,5 % pour absorber les pertes liées à la pandémie mais elle leur a demandé d'adopter une politique restrictive de distribution des dividendes.

**Tableau 4 du texte. Cameroun : Besoins de financement budgétaire et extérieur, 2020**

Budgétaire			Extérieur		
	Milliards de			Milliards de	
	FCFA	% du PIB		FCFA	% du PIB
<b>Total des recettes et dons</b>	<b>2,957</b>	<b>13.2</b>	<b>Solde courant (après redéfinition des dépenses prioritaires)</b>	<b>-1,500</b>	<b>-6.7</b>
<b>Total des dépenses</b> (avant redéfinition des dépenses prioritaires)	<b>4,162</b>	<b>18.6</b>	<b>Solde du compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>537</b>	<b>2.4</b>
Dépenses courantes (avant redéfinition des dépenses prioritaires)	2,732	12.2	<b>Solde global</b>	<b>-1,143</b>	<b>-5.1</b>
Dépenses en capital (avant redéfinition des dépenses prioritaires)	1,430	6.4	<b>Financement</b>	<b>46</b>	<b>0.2</b>
<b>Solde global (base ordonnancements)</b>	<b>-1,205</b>	<b>-5.4</b>	Banque des États de l'Afrique centrale	46	0.2
<b>Solde global (base caisse)</b>	<b>-1,313</b>	<b>-5.9</b>	Remboursements au FMI	0	0.0
<b>Financement</b>	<b>396</b>	<b>1.8</b>	<b>Déficit de financement</b>	<b>917</b>	<b>4.1</b>
Financement extérieur net	278	1.2	Financement du FMI	271	1.2
Financement intérieur net	117	0.5	FEC-FMI	45	0.2
<b>Déficit de financement</b>	<b>917</b>	<b>4.1</b>	FCR-1 (mai)	136	0.6
Financement du FMI	271	1.2	FCR-2 prospective	90	0.4
FEC-FMI	45	0.2	Aide budgétaire (hors FMI)	125	0.6
FCR-1 (mai)	136	0.6	AFDB	53	0.2
FCR-2 prospective	90	0.4	BM	56	0.2
Aide budgétaire d'autres partenaires du développement	125	0.6	France	0	0.0
Redéfinition des dépenses prioritaires (+ augmentation)	281	1.3	UE	16	0.1
Allègement de la dette - ISSD	123	0.6	Redéfinition des dépenses prioritaires (+ diminution)	281	1.3
Financement exceptionnel	118	0.5	Allègement de la dette - ISSD	123	0.6
dont : trouvé	66	0.3	Financement exceptionnel	118	0.5
dont : à trouver	51	0.2	dont : trouvé	66	0.3
			dont : à trouver	51	0.2
<b>Pour mémoire :</b>					
Déficit de financement après redéfinition des dépenses prioritaires	636	2.8			

Sources : autorités camerounaises, calculs des services du FMI

### 13. Dans l'ensemble, le système bancaire est liquide et rentable, mais il demeure fragile.

Les dépôts continuent d'augmenter tandis que le crédit au secteur privé diminue depuis l'incendie à la SONARA. Les banques qui participent à la restructuration de la dette de la SONARA ne devraient pas avoir à provisionner d'expositions à ce titre (voir plus haut, paragraphe 6). La pandémie de COVID-19 et le repli de l'activité économique qui l'accompagne auront des répercussions sur la solvabilité des banques, qui verront leurs ratios de prêts improductifs augmenter et devront provisionner davantage. Quelques établissements de petite taille sont fragiles ou insolubles. En janvier 2020, les autorités et la COBAC ont adopté des plans de restructuration pour deux petites banques privées en difficulté, avec des options qui réduisent au minimum les coûts supportés par

l'État et préservent l'inclusion financière. Le plan de restructuration d'une de ces deux banques a été rejeté en septembre par ses principaux actionnaires, ce qui pourrait retarder son exécution.

**14. Les autorités ont demandé la suspension du service de la dette en vertu de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20.** À fin septembre 2020, tous les créanciers bilatéraux officiels sauf un avaient accepté le principe d'une suspension du service de la dette en vertu de l'ISSD pour la période courant du 30 avril au 31 décembre 2020 sur leurs prêts non émis par les guichets commerciaux de leurs établissements de prêt. L'allègement du service de la dette attendu par le Cameroun auprès des neuf créanciers représente environ 222,3 millions de dollars, dont 164,7 millions sont dus à la France et 51 millions au guichet préférentiel de China EXIMBANK. Hormis deux créanciers officiels allemands, avec lesquels les accords de rééchelonnement de la dette ont été effectivement signés en juillet 2020, le Cameroun est encore en train de conclure les accords bilatéraux avec d'autres créanciers officiels.

**15. Les autorités ont réitéré leur volonté de veiller à une utilisation appropriée des ressources d'urgence liées à la COVID-19.**

- Dans la lettre d'intention accompagnant la première demande au titre de la FCR, les autorités s'étaient engagées à strictement appliquer les procédures et contrôles budgétaires prévus par la législation camerounaise pour l'aide financière reçue, à établir un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19 et à commander un audit indépendant de ces dépenses à la fin de l'exercice 2020 et à en publier les résultats. Elles s'étaient également engagées à publier les documents relatifs aux marchés publics attribués par l'État et l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats de fourniture pour des dépenses liées à la COVID-19. Enfin, elles avaient pris l'engagement d'incorporer les dépenses liées à la COVID-19 dans une loi de finance rectificative à présenter au parlement en juin 2020.
- Depuis l'approbation du premier décaissement au titre de la FCR, les autorités ont adopté une loi de finance rectificative réaliste qui intègre les dépenses relatives à la COVID-19. Elles ont également créé un compte spécial COVID-19 dédié au financement du plan de riposte nationale à la pandémie. Ce compte est régi par une circulaire du Ministre des Finances qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement et les mécanismes de suivi et d'évaluation du compte. Les mécanismes de fonctionnement permettent de suivre l'emploi des ressources mobilisées afin de satisfaire aux exigences de transparence et de responsabilité, conformément aux dispositions de la loi portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et de la loi portant régime financier de l'État et des autres entités publiques, toutes deux adoptées en juillet 2018.
- Les autorités se sont engagées i) à émettre, avant la tenue du conseil d'administration statuant sur le deuxième décaissement au titre de la FCR, une circulaire d'application de l'article 90 du code des marchés publics, à modifier les formulaires standards des marchés publiés, en particulier en ce qui concerne les documents donnant des informations sur l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats de fourniture liés à la COVID-19 (une **mesure préalable**), ii) à publier, après la tenue du conseil d'administration statuant sur le

deuxième décaissement au titre de la FCR, sur le site internet de l'Agence de régulation des marchés publics et dans un délai de 30 jours suivant l'attribution de tout contrat, les résultats des appels d'offres lancés par le gouvernement assortis des bénéficiaires effectifs des attributaires des marchés liés à la COVID-19 et iii) à publier, avant la tenue du conseil d'administration statuant sur le deuxième décaissement au titre de la FCR, les résultats des contrats liés à la COVID-19 attribués depuis le 4 mai 2020 avec la liste des bénéficiaires effectifs (une *mesure préalable*).

- En tant que bénéficiaire de l'ISSD, le Cameroun s'est engagé à communiquer tous les engagements financiers du secteur public en respectant les informations commercialement sensibles et à ne pas contracter de nouvel emprunt non concessionnel pendant la période de suspension (du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2020), hormis les accords au titre de l'ISSD ou dans le respect des limites convenues en vertu de la politique du FMI en matière de plafonds de la dette ou de la politique de la Banque mondiale sur les emprunts non concessionnels.

**16. Le Cameroun reste déterminé à mener à bien son programme de réformes à moyen terme pour favoriser une croissance inclusive et réduire les risques sur la viabilité de la dette, et les autorités ont exprimé leur intérêt pour un nouvel accord.** Les autorités ont réitéré leur intérêt pour un nouvel accord avec le FMI, qui soutiendrait leur stratégie de réforme économique pour une croissance durable, plus inclusive et plus diversifiée, et aiderait à mobiliser l'investissement privé et l'aide financière des donateurs. Elles ont reconnu l'importance d'entreprendre les ajustements nécessaires pour retrouver la trajectoire de consolidation budgétaire lorsque la crise s'atténuera afin de préserver la viabilité de la dette et de garantir une reprise vigoureuse et inclusive. Elles recherchent activement des financements concessionnels auprès des partenaires du développement et sont déterminées à éviter de nouveaux emprunts non concessionnels. Permettre de nouveaux emprunts non concessionnels affaiblirait encore la viabilité, déjà compromise, de la dette, serait contraire aux intérêts des autorités et nuirait aux efforts qu'elles déploient pour obtenir le soutien de la communauté internationale. Les autorités continuent également de chercher à accélérer la diversification des exportations tout en préservant la viabilité de la dette à travers un ensemble d'initiatives bénéficiant du soutien technique et financier de la Banque mondiale et de l'UE.

## DEMANDE DE DÉCAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE

**17. Les autorités sollicitent un décaissement au titre de la FCR équivalent à 40 % de la quote-part pour couvrir les besoins urgents de financement de la balance des paiements résultant de la pandémie.** Le décaissement de 110,4 millions de DTS (40 % de la quote-part) au titre de la FCR devrait couvrir 9,8 % du déficit de financement estimé. À la date du premier décaissement au titre de la FCR, le Cameroun était contraint par les limites annuelles d'accès, avec pour conséquence un déficit de financement considérable. Cette nouvelle demande portera le



montant total des décaissements au titre de la FCR à 100 % de la quote-part en 2020. Au total, les décaissements du FMI devraient couvrir 29,5 % du déficit de financement estimé.

#### **18. Le Cameroun remplit les critères d'accès au soutien au titre de la FCR.**

- Le Cameroun remplit les critères d'accès au soutien au titre du guichet « chocs exogènes » de la FCR car il a des besoins urgents de financement de la balance des paiements qui, s'ils ne sont pas couverts, engendreraient immédiatement de graves perturbations ; ces besoins ne sont pas dus à un retrait de l'aide des donateurs et leur caractère urgent exclut l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme donnant accès aux tranches supérieures de crédit.
- Les autorités se sont engagées à veiller à ce que l'aide financière reçue soit soumise aux procédures et contrôles budgétaires, notamment à des audits, dans le strict respect des dispositions de la loi portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et de la loi portant régime financier de l'État et des autres entités publiques, toutes deux adoptées en juillet 2018 dans le cadre du programme soutenu par la FEC.
- Le risque de surendettement du Cameroun est élevé, mais la dette devrait rester viable. L'analyse actualisée de viabilité de la dette tient compte de la restructuration de la dette de la SONARA due aux banques créancières et de son nouveau plan d'affaires ainsi que de la nouvelle structure tarifaire, qui génère des ressources suffisantes pour couvrir sa dette. Au final, bien que les ratios du service de la dette soient dépassés dans le scénario de référence, la viabilité de la dette n'est pas compromise en raison de la trajectoire baissière des indicateurs de la dette et des progrès réalisés pour rééchelonner la dette de la SONARA et garantir sa viabilité (voir annexe I).
- La capacité du Cameroun à rembourser le FMI demeure forte, mais elle est exposée à des risques. Un décaissement de 40 % de la quote-part aboutirait à une exposition du FMI sur le Cameroun de 2,5 % du PIB en 2020 (tableau 5). Le montant total des crédits en cours consentis par le FMI, y compris le décaissement envisagé au titre de la FCR, représentera 255 % de la quote-part en 2020, ce qui entre dans les limites d'accès normales cumulées. Les remboursements annuels resteront inférieurs à 0,4 % du PIB sur la période 2020-34 et devraient culminer à 0,3 % du PIB, ou 2,1 % des recettes de l'État, en 2026.

#### **19. L'aide budgétaire qui serait apportée par la FCR couvrira 9,8 % des besoins de financement et devrait aider à mobiliser d'autres aides des institutions financières internationales.**

L'aide d'urgence envisagée au titre de la FCR sera essentielle pour que le Cameroun obtienne d'autres concours afin de couvrir d'urgence le déficit élevé de financement extérieur. Au total, les décaissements du FMI devraient couvrir 29,5 % du déficit de financement estimé. Une partie des aides des donateurs initialement conditionnées à l'achèvement de la 6<sup>e</sup> revue dépend désormais de l'approbation du financement au titre de la FCR.

#### **20. La BEAC a suivi les recommandations prioritaires de l'évaluation des sauvegardes de 2017.** Elle a en particulier achevé la mise en conformité de ses instruments juridiques secondaires

avec ses statuts et les états financiers audités qu'elle a publiés au titre de l'exercice 2019 sont parfaitement conformes aux IFRS. L'aide au titre de la FCR sera acheminée au Trésor par la BEAC.

**21. L'aide au titre de la FCR sera transférée au Trésor par la BEAC, et un protocole d'accord entre la BEAC et le gouvernement sera signé.** L'aide au titre de la FCR sera décaissée en faveur de la BEAC et prêtée à l'État pour fournir un financement budgétaire urgent.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**22. Le double choc de la pandémie de COVID-19 et de la dégradation des termes de l'échange a des répercussions sans précédent sur l'économie du Cameroun.** Par rapport à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR, les perspectives macroéconomiques se sont à nouveau dégradées, avec une nouvelle révision à la baisse de la croissance attendue en 2020 et 2021, de respectivement 1,6 et 1,1 point de pourcentage. Le Cameroun a donc des besoins de financement urgents et élevés, son déficit de financement étant estimé à 4,1 % du PIB pour 2020.

**23. Les autorités ont pris les devants face à la pandémie de COVID-19 et leur riposte demeure appropriée.** Les services du FMI saluent l'adoption de la loi de finances rectificative et de la stratégie triennale de résilience et de soutien socio-économique élaborée par les autorités, et soulignent l'importance d'accélérer sa mise en œuvre, avec l'appui technique et financier des partenaires du développement. Ils souscrivent également à l'assouplissement temporaire des politiques macroéconomique et financière afin de financer les mesures prises face aux répercussions de la pandémie. Cependant, les autorités doivent suivre attentivement les risques budgétaires potentiels afin de limiter de nouvelles pertes de recettes. Elles doivent établir de nouveaux plans d'urgence dans le cas où les risques se réaliseraient, et notamment envisager de nouvelles redéfinitions des dépenses prioritaires dans les domaines qui influenceront le moins sur l'atténuation de l'épidémie, comme un nouveau report des dépenses en biens et services ou en capital non prioritaires, tout en protégeant les dépenses qui bénéficient aux groupes les plus vulnérables. Les services du FMI souscrivent à la stratégie des autorités consistant à retrouver la trajectoire de consolidation budgétaire une fois que la crise s'atténuera afin de préserver la viabilité de la dette et de garantir une reprise vigoureuse et inclusive conformément au programme national de réformes à moyen terme.

**24. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de renforcer la transparence et la bonne gouvernance.** Les autorités ont réitéré leur ferme volonté d'utiliser les fonds publics de manière efficace et transparente et de veiller à ce que les financements obtenus, notamment au titre de la facilité de crédit rapide, et les ressources dégagées par l'initiative de suspension du service de la dette soient effectivement utilisés pour faire face à la crise causée par la pandémie. Elles comptent émettre, avant la tenue du conseil d'administration statuant sur le deuxième décaissement au titre de la FCR, une circulaire d'application de l'article 90 du code des marchés publics, notamment en ce qui concerne les documents donnant des informations sur l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de marchés liés à la COVID-19 (*mesure préalable*), publier, après la tenue du conseil d'administration statuant sur le deuxième décaissement au titre de la FCR, sur le site

internet de l'Agence de régulation des marchés publics et dans un délai de 30 jours suivant l'attribution de tout contrat, les résultats des appels d'offres lancés par le gouvernement assortis des bénéficiaires effectifs des attributaires des marchés liés à la COVID-19 et publier, avant la tenue du conseil d'administration sur le deuxième décaissement au titre de la FCR, les résultats des contrats liés à la COVID-19 et attribués depuis le 4 mai 2020 y compris les bénéficiaires effectifs (**mesure préalable**).

**25. Les services du FMI souscrivent à la demande d'aide financière au titre de la facilité de crédit rapide équivalente à 40 % de la quote-part (110,4 millions de DTS, ou 0,4 % du PIB).** Le Cameroun remplit les critères d'accès à la FCR et a une capacité de remboursement du FMI suffisante. L'accès total en vertu de la FCR pour 2020 atteindrait 100 % de la quote-part et aiderait à couvrir les besoins de financement urgents et élevés et à mobiliser d'autres financements extérieurs. Bien que les risques pesant sur les perspectives soient élevés et que le Cameroun demeure très exposé au risque de surendettement, sa dette reste viable, compte tenu de la trajectoire baissière des indicateurs de la dette et de l'avancement du processus de rééchelonnement de la dette de la SONARA et à garantir sa viabilité et sous réserve de trouver des ressources concessionnelles suffisantes pour résorber les déficits de financement décelés et éviter de nouveaux emprunts non concessionnels. Compte tenu des antécédents du pays en matière de politique économique et de ses solides relations avec le FMI, les services du FMI sont convaincus que les autorités mèneront une politique économique apte à gérer l'impact du virus.

Tableau 1. Cameroun : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2018-25

	2018	2019	2020		2021	2022	2023	2024	2025
		Est.	FCR-1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
<b>Revenu national et prix</b>									
PIB à prix constants	4.1	3.9	-1.2	-2.8	3.4	4.3	4.8	5.4	5.4
PIB pétrolier à prix constants	-2.7	8.2	-5.4	-2.3	2.2	-0.5	0.9	3.5	1.7
PIB non pétrolier à prix constants	4.4	3.6	-1.0	-2.8	3.5	4.6	5.0	5.5	5.6
Déflateur du PIB	1.6	2.0	0.9	1.2	2.2	1.7	1.8	1.9	1.9
PIB nominal (aux prix du marché, en millions de FCFA)	21,493	22,769	22,615	22,399	23,687	25,134	26,806	28,791	30,922
Pétrolier	1,000	932	514	635	728	746	753	779	793
Non-pétrolier	20,493	21,838	22,101	21,765	22,959	24,387	26,054	28,012	30,129
Prix à la consommation (moyenne)	1.1	2.5	2.8	2.8	2.3	2.1	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.0	2.4	2.4	2.4	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>Commerce extérieur</b>									
Volume des exportations	-0.7	-1.4	-4.0	-8.7	10.0	9.1	7.9	7.2	7.1
Secteur pétrolier 1/	-16.7	31.2	-5.7	-2.6	2.8	-0.5	0.9	3.5	2.7
Secteur non pétrolier	2.7	-7.1	-3.7	-10.1	12.0	11.5	9.5	8.0	8.0
Volume des importations	2.4	22.5	-2.5	-3.9	7.2	1.8	3.8	5.1	5.1
Taux de change effectif nominal (dépréciation : -)	3.0	-1.2	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (dépréciation : -)	1.4	-1.3	...	...	...	...	...	...	...
Termes de l'échange	-0.2	23.1	-16.2	-13.4	2.1	-3.2	-0.4	2.2	-1.2
Indice des prix à l'exportation	8.7	13.9	-23.6	-22.0	2.7	-1.5	0.0	1.7	0.0
Indice des prix des exportations	-3.8	13.6	-12.4	-15.8	-1.9	-3.2	-1.0	0.8	0.1
Indice des prix des importations	8.8	-7.5	-8.8	-9.9	0.6	1.7	0.5	-0.5	1.2
<b>Monnaie et crédit</b>									
Monnaie au sens large (M2)	9.8	6.0	-1.8	0.8	5.7	8.3	8.9	11.2	11.9
Avoirs nets extérieurs 2/	2.3	5.5	-6.2	-4.3	1.8	4.2	4.0	6.1	7.8
Avoirs intérieurs nets 2/	7.5	0.5	4.4	5.1	4.0	4.1	4.9	5.1	4.1
Crédit intérieur au secteur privé	4.6	1.4	-2.7	-7.6	-1.7	0.3	1.0	0.9	-0.5
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne nationale brute	26.2	25.8	22.5	21.8	23.7	25.2	26.5	28.2	29.9
Investissement intérieur brut	29.8	30.1	28.2	27.2	28.3	28.4	28.8	29.8	31.1
Investissement public	6.9	7.0	6.3	5.6	6.2	6.2	6.1	6.1	6.1
Investissement privé	23.0	23.1	21.8	21.6	22.1	22.2	22.7	23.6	25.0
<b>Opérations de l'administration centrale</b>									
Recettes totales (donc compris)	16.1	15.7	13.9	13.2	14.2	14.6	14.7	14.8	15.0
Recettes pétrolières	2.3	2.6	1.2	1.5	1.8	1.7	1.6	1.6	1.5
Recettes non pétrolières	13.3	12.6	12.3	11.3	12.0	12.5	12.7	12.9	13.1
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	14.0	13.1	12.6	11.6	12.4	12.9	13.1	13.3	13.5
Dépenses totales	18.5	19.1	18.4	17.3	17.6	17.2	16.6	16.5	16.3
Solde budgétaire global (base ordres de paiement)									
Dons non compris	-2.9	-3.9	-4.9	-4.6	-3.7	-3.1	-2.3	-2.0	-1.7
Dons compris	-2.5	-3.3	-4.5	-4.1	-3.3	-2.6	-2.0	-1.7	-1.4
Solde budgétaire global (base caisse)									
Dons non compris	-3.7	-3.4	-5.4	-5.1	-4.4	-3.4	-2.5	-2.1	-1.7
Dons compris	-3.3	-2.9	-5.0	-4.6	-4.0	-3.0	-2.2	-1.7	-1.4
Solde primaire non pétrolier (base paiements, en pourcentage du PIB non pétrolier)	-4.1	-5.1	-4.8	-4.8	-4.3	-3.5	-2.8	-2.6	-2.3
<b>Secteur extérieur</b>									
Solde des transactions courantes									
Dons officiels non compris	-4.0	-4.7	-6.2	-6.0	-5.1	-3.7	-2.7	-1.9	-1.5
Dons officiels compris	-3.6	-4.4	-5.7	-5.4	-4.6	-3.2	-2.4	-1.6	-1.2
<b>Dette publique</b>									
Encours de la dette publique 3/ 4/	39.5	41.7	45.5	43.5	43.8	43.8	43.1	41.8	40.4
Dont : dette extérieure	28.6	29.0	34.3	30.8	30.6	30.4	29.4	28.3	27.6

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI utilisant le PIB nominal actualisé.

1/ Pourcentage de monnaie au sens large au début de la période.

**Tableau 2a. Cameroun : Opérations de l'administration centrale, 2018-25**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020			2021		2022	2023	2024	2025
		Est.	FCR-1	Budget révisé	Proj.	FCR-1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>3,451</b>	<b>3,584</b>	<b>3,152</b>	<b>2,879</b>	<b>2,957</b>	<b>3,610</b>	<b>3,374</b>	<b>3,666</b>	<b>3,931</b>	<b>4,273</b>	<b>4,624</b>
Recettes totales	3,365	3,451	3,051	2,777	2,856	3,507	3,272	3,561	3,839	4,179	4,530
Recettes du secteur pétrolier	500	585	267	270	331	331	427	423	435	461	472
Recettes du secteur pétrolier	2,864	2,867	2,784	2,507	2,526	3,176	2,845	3,138	3,403	3,718	4,058
Impôts directs	643	729	659	...	605	757	670	756	830	891	987
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	127	129	131	...	111	147	120	160	166	171	190
Autres taxes sur les biens et services	1,497	1,451	1,433	1,653	1,240	1,612	1,396	1,524	1,665	1,814	1,926
Taxes sur le commerce international	406	393	388	650	376	468	461	480	496	548	618
Recettes non fiscales	191	164	172	204	194	192	197	217	247	295	338
Dons totaux	86.7	133	101	102	101	103	102	104	93	94	94
Projets	38	50	28	29	28	30	29	31	33	36	38
Autre (allègement de la dette)	48	83	73	73	73	73	73	73	60	58	55
<b>Dépenses totales</b>	<b>3,986</b>	<b>4,338</b>	<b>4,162</b>	<b>3,878</b>	<b>3,881</b>	<b>4,268</b>	<b>4,160</b>	<b>4,328</b>	<b>4,460</b>	<b>4,755</b>	<b>5,045</b>
Dépenses courantes	2,485	2,693	2,732	2,443	2,447	2,716	2,618	2,713	2,854	3,006	3,151
Traitements et salaires	1,007	1,016	1,064	1,036	1,036	1,109	1,079	1,105	1,163	1,225	1,289
Biens et services	733	706	821	677	677	786	744	770	823	880	941
Subventions et transferts	547	740	627	528	528	581	568	603	643	691	718
Intérêts	199	232	220	202	206	241	227	235	225	210	202
Extérieurs	151	177	170	152	156	197	183	190	179	174	169
Intérieurs	48	55	50	50	50	44	44	45	46	37	33
Dépenses d'équipement	1,474	1,594	1,430	1,254	1,254	1,571	1,462	1,562	1,626	1,765	1,894
Financées sur ressources intérieures	674	625	614	542	542	699	610	681	714	761	829
Financées sur ressources extérieures	749	927	770	684	684	823	822	849	879	968	1,027
Réhabilitation et participation	50	42	46	28	28	49	30	31	34	36	39
Prêts nets	27	51	0	0	0	-20	-20	-20	-20	-16	0
Dépenses liées à la COVID-19				180	180		100	74			
<b>Solde global (base ordres de paiement)</b>											
Dons non compris	-621	-887	-1111	-1101	-1,025	-761	-888	-767	-621	-576	-515
Dons compris	-535	-754	-1010	-999	-924	-658	-786	-663	-529	-482	-421
<b>Solde budgétaire de référence de la CEMAC</b>	<b>-629</b>	<b>-952</b>	<b>-885</b>	<b>-849</b>	<b>-849</b>	<b>-614</b>	<b>-810</b>	<b>-694</b>	<b>-609</b>	<b>-551</b>	<b>-488</b>
<b>Ajustement à la base caisse</b>	<b>-174</b>	<b>103</b>	<b>-117</b>	<b>-72</b>	<b>-108</b>	<b>-155</b>	<b>-155</b>	<b>-83</b>	<b>-55</b>	<b>-17</b>	<b>-17</b>
Ordres de paiement non exécutés (- = réduction) 3/	-96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reste à payer et arriérés (- = réduction)	-78	103	-117	-72	-108	-155	-155	-83	-55	-17	-17
dont arriérés (- = réduction)	-135	110	-65	-20	-43	-35	-35	0	0	-2	-2
dont reste à payer (- = réduction)	135	6	-43	-52	-65	-70	-70	-48	-15	-15	-15
dont autres arriérés 1/	-78	-14	-9	0	0	-50	-50	-35	-40	0	0
<b>Solde global (base caisse)</b>											
Dons non compris	-796	-785	-1228	-1173	-1,133	-916	-1,043	-850	-676	-593	-532
Dons compris	-709	-651	-1127	-1071	-1,032	-813	-941	-746	-584	-499	-438
<b>Financement</b>	<b>710</b>	<b>651</b>	<b>503</b>	<b>473</b>	<b>396</b>	<b>553</b>	<b>681</b>	<b>565</b>	<b>439</b>	<b>499</b>	<b>438</b>
Financement extérieur, net	825	740	440	315	278	486	434	395	232	309	396
Amortissement	-210	-320	-302	-340	-378	-307	-359	-422	-614	-623	-592
Tirages	1,036	1,060	742	655	656	793	793	818	846	932	988
Financement intérieur, net	-116	-89	63	158	117	66	246	170	206	190	42
Secteur bancaire	246	315	190	260	306	164	266	233	288	330	328
dont avances statutaires de la BEAC	0	0	0	0	0	0	0	-58	-58	-58	-58
Amortissement de la dette intérieure	-64	-39	-17	-17	-17	-218	-16	-17	-17	-17	-5
Autres financements intérieurs	-298	-364	-110	-85	-171	-98	-3	-46	-65	-123	-281
<b>Écart de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>625</b>	<b>598</b>	<b>636</b>	<b>260</b>	<b>260</b>	<b>181</b>	<b>145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dont : FMI			90	90	45	0	0	0	0	0	0
Dont : appui budgétaire (hors FMI)			125	125	125	0	0	0	0	0	0
BAfD			53	53	53	0	0	0	0	0	0
Banque mondiale			56	56	56	0	0	0	0	0	0
France			0	0	0	0	0	0	0	0	0
UE			16	16	16	0	0	0	0	0	0
Dont : Financement exceptionnel			410	384	467	260	260	181	145	0	0
FCR-1 (mai)			136	136	136						
FCR-2 prospective				90	90						
Allègement de la dette - ISSD				118	123						
Autres financements liés à la COVID-19			274	130	118						
<b>Écart résiduel</b>			0	0	0	260	260	181	145	0	0
<b>Pour mémoire :</b>											
Plancher des dépenses sociales	657	711									
Solde primaire (base ordres de paiement, dons compris)	-336	-522	-790	-787	-718	-417	-559	-428	-304	-272	-219
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-510	-420	-907	-864	-826	-572	-714	-511	-359	-289	-236
Solde primaire non pétrolier (base ordres de paiement, dons compris)	-836	-1,107	-1,058	-1,057	-1,049	-747	-986	-851	-739	-733	-691
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-1,011	-1,004	-1,175	-1,134	-1,157	-902	-1,141	-934	-794	-750	-708
Obligations impayées de l'État	583	685	329	374	577	174	422	339	284	267	250
Reste à payer	262	269	164	155	204	94	134	86	71	56	41
Arriérés	146	256	39	84	213	4	178	178	178	176	174
Autres arriérés 1/	174	160	126	135	160	76	110	75	35	35	35

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT. Les paiements d'arriérés sont ajustés à compter de fin 2018 et l'encours d'obligations impayées de l'État est ajusté à compter de fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

**Tableau 2b. Cameroun : Opérations de l'administration centrale, 2018-25**  
(en pourcentage du PIB)

	2018	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	
		Est.	FCR-1	Budget révisé	Proj.	FCR-1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>16.1</b>	<b>15.7</b>	<b>13.9</b>	<b>13.1</b>	<b>13.2</b>	<b>14.9</b>	<b>14.2</b>	<b>14.6</b>	<b>14.7</b>	<b>14.8</b>	<b>15.0</b>
Recettes totales	15.7	15.2	13.5	12.6	12.8	14.5	13.8	14.2	14.3	14.5	14.7
Recettes du secteur pétrolier	2.3	2.6	1.2	1.2	1.5	1.4	1.8	1.7	1.6	1.6	1.5
Recettes du secteur pétrolier	13.3	12.6	12.3	11.4	11.3	13.1	12.0	12.5	12.7	12.9	13.1
Impôts directs	3.0	3.2	2.9	...	2.7	3.1	2.8	3.0	3.1	3.1	3.2
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0.6	0.6	0.6	...	0.5	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
Autres taxes sur les biens et services	7.0	6.4	6.3	7.5	5.5	6.7	5.9	6.1	6.2	6.3	6.2
Taxes sur le commerce international	1.9	1.7	1.7	2.9	1.7	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0
Recettes non fiscales	0.9	0.7	0.8	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1
Dons totaux	0.4	0.6	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Projets	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Autre (allègement de la dette)	0.2	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
<b>Dépenses totales</b>	<b>18.5</b>	<b>19.1</b>	<b>18.4</b>	<b>17.6</b>	<b>17.3</b>	<b>17.6</b>	<b>17.6</b>	<b>17.2</b>	<b>16.6</b>	<b>16.5</b>	<b>16.3</b>
Dépenses courantes	11.6	11.8	12.1	11.1	10.9	11.2	11.1	10.8	10.6	10.4	10.2
Traitements et salaires	4.7	4.5	4.7	4.7	4.6	4.6	4.6	4.4	4.3	4.3	4.2
Biens et services	3.4	3.1	3.6	3.1	3.0	3.2	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0
Subventions et transferts	2.5	3.3	2.8	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.3
Intérêts	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	0.7
Extérieurs	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.6	0.5
Intérieurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Dépenses d'équipement	6.9	7.0	6.3	5.7	5.6	6.5	6.2	6.2	6.1	6.1	6.1
Financées sur ressources intérieures	3.1	2.7	2.7	2.5	2.4	2.9	2.6	2.7	2.7	2.6	2.7
Financées sur ressources extérieures	3.5	4.1	3.4	3.1	3.1	3.4	3.5	3.4	3.3	3.4	3.3
Réhabilitation et participation	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Prêts nets	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Dépenses liées à la COVID-19			0.8	0.8	0.8		0.5	0.3	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global (base ordres de paiement)</b>											
Dons non compris	-2.9	-3.9	-4.9	-5.0	-4.6	-3.1	-3.7	-3.1	-2.3	-2.0	-1.7
Dons compris	-2.5	-3.3	-4.5	-4.5	-4.1	-2.7	-3.3	-2.6	-2.0	-1.7	-1.4
<b>Solde budgétaire de référence de la CEMAC</b>	<b>-2.9</b>	<b>-4.2</b>	<b>-3.9</b>	<b>0.0</b>	<b>-3.8</b>	<b>-2.5</b>	<b>-3.4</b>	<b>-2.8</b>	<b>-2.3</b>	<b>-1.9</b>	<b>-1.6</b>
<b>Ajustement à la base caisse</b>	<b>-0.8</b>	<b>0.5</b>	<b>-0.5</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.5</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.1</b>
Ordres de paiement non exécutés (- = réduction) 3/	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Reste à payer et arriérés (- = réduction)	-0.4	0.5	-0.5	-0.3	-0.5	-0.6	-0.7	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
dont arriérés (- = réduction)	-0.6	0.5	-0.3	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
dont reste à payer (- = réduction)	0.6	0.0	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1	0.0
dont autres arriérés 1/	-0.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0
<b>Solde global (base caisse)</b>											
Dons non compris	-3.7	-3.4	-5.4	-5.3	-5.1	-3.8	-4.4	-3.4	-2.5	-2.1	-1.7
Dons compris	-3.3	-2.9	-5.0	-4.9	-4.6	-3.4	-4.0	-3.0	-2.2	-1.7	-1.4
<b>Financement</b>	<b>3.3</b>	<b>2.9</b>	<b>2.2</b>	<b>2.1</b>	<b>1.8</b>	<b>2.3</b>	<b>2.9</b>	<b>2.2</b>	<b>1.6</b>	<b>1.7</b>	<b>1.4</b>
Financement extérieur, net	3.8	3.3	1.9	1.4	1.2	2.0	1.8	1.6	0.9	1.1	1.3
Amortissement	-1.0	-1.4	-1.3	-1.5	-1.7	-1.3	-1.5	-1.7	-2.3	-2.2	-1.9
Tirages	4.8	4.7	3.3	3.0	2.9	3.3	3.3	3.3	3.2	3.2	3.2
Financement intérieur, net	-0.5	-0.4	0.3	0.7	0.5	0.3	1.0	0.7	0.8	0.7	0.1
Secteur bancaire	1.1	1.4	0.9	1.2	1.4	0.7	1.1	0.9	1.1	1.1	1.1
dont avances statutaires de la BEAC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Amortissement de la dette intérieure	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.9	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Autres financements intérieurs	-1.4	-1.6	-0.5	-0.4	-0.8	-0.4	0.0	-0.2	-0.2	-0.4	-0.9
<b>Écart de financement</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>2.8</b>	<b>2.7</b>	<b>2.8</b>	<b>1.1</b>	<b>1.1</b>	<b>0.7</b>	<b>0.5</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
Dont : FMI			0.4	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont : appui budgétaire (hors FMI)			0.6	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BAfD			0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale			0.2	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
UE			0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont : Financement exceptionnel			1.8	1.7	2.1	1.1	1.1	0.7	0.5	0.0	0.0
FCR-1 (mai)			0.6	0.6	0.6	0.0					
FCR-2 prospective				0.0	0.4						
Allègement de la dette - ISSD				0.5	0.5						
Autres financements liés à la COVID-19			1.2	0.6	0.6	1.1					
<b>Écart résiduel</b>			<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1.1</b>	<b>0.7</b>	<b>0.5</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Pour mémoire :</b>											
Plancher des dépenses sociales	3.1	3.1									
Solde primaire (base ordres de paiement, dons compris)	-1.6	-2.3	-3.5	-3.6	-3.2	-1.7	-2.4	-1.7	-1.1	-0.9	-0.7
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-2.4	-1.8	-4.0	-3.9	-3.7	-2.4	-3.0	-2.0	-1.3	-1.0	-0.8
Solde primaire non pétrolier (base ordres de paiement, dons compris)	-3.9	-4.9	-4.7	-4.8	-4.7	-3.1	-4.2	-3.4	-2.8	-2.5	-2.2
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-4.7	-4.4	-5.2	-5.1	-5.2	-3.7	-4.8	-3.7	-3.0	-2.6	-2.3
Obligations impayées de l'État	2.7	3.0	1.5	1.7	2.6	0.7	1.8	1.3	1.1	0.9	0.8
Reste à payer	1.2	1.2	0.7	0.7	0.9	0.4	0.6	0.3	0.3	0.2	0.1
Arriérés	0.7	1.1	0.2	0.4	1.0	0.0	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6
Autres arriérés 1/	0.8	0.7	0.6	0.6	0.7	0.3	0.5	0.3	0.1	0.1	0.1

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT. Les paiements d'arriérés sont ajustés à compter de fin 2018 et l'encours d'obligations impayées de l'État est ajusté à compter de fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

**Tableau 3. Cameroun : Balance des paiements, 2018–25**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025
		Est.	FCR-1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
	(en milliards de FCFA)									
<b>Solde des transactions courantes</b>	<b>-778</b>	<b>-992</b>	<b>-1280</b>	<b>-1,219</b>	<b>-1,081</b>	<b>-805</b>	<b>-632</b>	<b>-448</b>	<b>-380</b>	
Balance commerciale	-295	-432	-765	-756	-696	-616	-538	-424	-425	
Exportations, biens	2,885	3,238	2,229	2,306	2,605	2,801	3,024	3,298	3,533	
Pétrole et produits pétroliers	1,040	1,292	654	833	986	1,053	1,131	1,238	1,308	
Secteur non pétrolier	1,845	1,946	1,575	1,473	1,619	1,747	1,893	2,060	2,226	
Importations, biens	-3,180	-3,670	-2,994	-3,062	-3,301	-3,417	-3,562	-3,722	-3,958	
Services (net)	-324	-362	-415	-374	-348	-208	-139	-109	-82	
Exportations, services	1,187	1,295	891	935	1,175	1,384	1,473	1,571	1,675	
Importations, services	-1,511	-1,656	-1,306	-1,309	-1,523	-1,591	-1,612	-1,681	-1,757	
Revenu (net)	-411	-494	-367	-361	-357	-329	-287	-264	-240	
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-151	-177	-170	-156	-183	-190	-179	-174	-169	
Transferts (net)	253	295	267	271	319	347	332	350	368	
Entrées	417	458	460	462	513	544	532	553	576	
Sorties	-164	-162	-192	-191	-194	-197	-199	-204	-209	
<b>Solde du compte de capital et du compte financier</b>	<b>869</b>	<b>1,060</b>	<b>616</b>	<b>537</b>	<b>922</b>	<b>871</b>	<b>740</b>	<b>872</b>	<b>985</b>	
Compte de capital	91	50	28	28	29	31	33	36	38	
Transferts de capital	87	50	28	28	29	31	33	36	38	
Compte financier	778	1,010	588	509	893	840	707	837	947	
Capital officiel	825	557	440	278	434	395	232	309	396	
Emprunt à long terme	1,036	877	742	656	793	818	846	932	988	
Amortissement	-210	-320	-302	-378	-359	-422	-614	-623	-592	
Capital non officiel (net)	348	783	308	391	538	525	535	557	581	
<i>dont</i> : investissement direct étranger	365	527	303	367	512	484	505	525	546	
Capital privé à court terme, net 1/	-396	-330	-160	-160	-80	-80	-60	-30	-30	
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>76</b>	<b>129</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Solde global</b>	<b>167</b>	<b>198</b>	<b>-664</b>	<b>-682</b>	<b>-159</b>	<b>65</b>	<b>108</b>	<b>425</b>	<b>605</b>	
<b>Financement</b>	<b>-167</b>	<b>-198</b>	<b>664</b>	<b>682</b>	<b>159</b>	<b>-65</b>	<b>-108</b>	<b>-425</b>	<b>-605</b>	
Banque des États d'Afrique centrale 2/	-237	-182	39	46	-101	-246	-223	-378	-535	
Utilisation du crédit FMI (net)	70	-15	0	0	0	0	-30	-46	-70	
Déficit de financement	0	0	625	636	260	181	145	0	0	
<i>Dont</i> :										
Financement FMI éventuel		0	90	45	0	0	0	0	0	
Déficit de financement restant		0	535	591	260	181	145	0	0	
<i>Dont</i> : appui budgétaire (hors FMI)		0	125	125	0	0	0	0	0	
BAfD		0	53	53	0	0	0	0	0	
Banque mondiale		0	56	56	0	0	0	0	0	
France		0	0	0	0	0	0	0	0	
UE		0	16	16	0	0	0	0	0	
Financement exceptionnel			410	467	260	181	145	0	0	
FMI : FCR-1 (mai)			136	136						
Éventuellement FCR-FMI				90						
ISSD				123						
Autres			274	118						
	(en pourcentage du PIB)									
<b>Balance commerciale</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.9</b>	<b>-3.4</b>	<b>-3.4</b>	<b>-2.9</b>	<b>-2.5</b>	<b>-2.0</b>	<b>-1.5</b>	<b>-1.4</b>	
Exportations de pétrole	4.8	5.7	2.9	3.7	4.2	4.2	4.2	4.3	4.2	
Exportations hors pétrole	8.6	8.5	7.0	6.6	6.8	7.0	7.1	7.2	7.2	
Importations	14.8	16.1	13.2	13.7	13.9	13.6	13.3	12.9	12.8	
<b>Solde du compte courant</b>										
Dons compris	-3.6	-4.4	-5.7	-5.4	-4.6	-3.2	-2.4	-1.6	-1.2	
Dons non compris	-4.0	-4.7	-6.2	-6.0	-5.1	-3.7	-2.7	-1.9	-1.5	
<b>Solde global</b>	<b>0.8</b>	<b>0.9</b>	<b>-2.9</b>	<b>-3.0</b>	<b>-0.7</b>	<b>0.3</b>	<b>0.4</b>	<b>1.5</b>	<b>2.0</b>	
<b>Investissement direct étranger</b>	<b>1.7</b>	<b>2.3</b>	<b>1.3</b>	<b>1.6</b>	<b>2.2</b>	<b>1.9</b>	<b>1.9</b>	<b>1.8</b>	<b>1.8</b>	
	(variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Volume des exportations	-0.7	-1.4	-4.0	-8.7	10.0	9.1	7.9	7.2	7.1	
Pétrole brut	-16.7	31.2	-5.7	-2.6	2.8	-0.5	0.9	3.5	2.7	
Secteur non pétrolier	2.7	-7.1	-3.7	-10.1	12.0	11.5	9.5	8.0	8.0	
Volume des importations	2.4	22.5	-2.5	-3.9	7.2	1.8	3.8	5.1	5.1	
Termes de l'échange	-0.2	23.1	-16.2	-13.4	2.1	-3.2	-0.4	2.2	-1.2	
Indice des prix à l'exportation non pétroliers	-3.8	13.6	-12.4	-15.8	-1.9	-3.2	-1.0	0.8	0.1	
Indice des prix à l'exportation	8.7	13.9	-23.6	-22.0	2.7	-1.5	0.0	1.7	0.0	
Indice des prix à l'importation	3.6	-7.5	-8.8	-9.9	0.6	1.7	0.5	-0.5	1.2	
Prix du pétrole (dollars/baril)	68.3	61.4	35.6	41.7	46.7	48.1	49.2	50.2	51.2	

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.



**Tableau 4. Cameroun : Position monétaire, 2018–25**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020		2021	2022	2023	2024	2025
		Est.	FCR-1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>2,073</b>	<b>2,361</b>	<b>2,016</b>	<b>2,125</b>	<b>2,226</b>	<b>2,472</b>	<b>2,725</b>	<b>3,150</b>	<b>3,755</b>
Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)	1,477	1,643	1,378	1,327	1,428	1,674	1,927	2,352	2,957
<i>dont</i> : avoires extérieurs de la BEAC	2,007	2,189	2,150	2,144	2,244	2,490	2,713	3,092	3,627
<i>dont</i> : crédit du FMI	-268	-302	-528	-573	-573	-573	-542	-496	-426
Banques commerciales	595	718	638	798	798	798	798	798	798
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>3,162</b>	<b>3,188</b>	<b>3,435</b>	<b>3,471</b>	<b>3,692</b>	<b>3,935</b>	<b>4,250</b>	<b>4,605</b>	<b>4,919</b>
Crédit intérieur	3,774	4,005	4,251	4,287	4,508	4,751	5,067	5,421	5,735
Créances nettes sur le secteur public	785	967	1,290	1,490	1,757	1,991	2,280	2,610	2,938
Créances nettes sur l'administration centrale	883	1,165	1,445	1,741	2,007	2,240	2,528	2,858	3,186
Banque centrale	309	394	532	743	831	819	889	818	716
Créances	845	879	1,105	1,150	1,150	1,092	1,004	900	772
Crédit en-deçà du plafond statutaire	577	577	577	577	577	519	462	404	346
Contrepartie du crédit FMI	268	302	528	573	573	573	542	496	426
Dépôts	-536	-485	-573	-407	-319	-273	-115	-82	-56
Banques commerciales	574	771	913	999	1,177	1,421	1,640	2,040	2,471
Créances sur le Trésor	577	802	942	1,028	1,204	1,448	1,667	2,067	2,498
Dépôts	-3	-31	-29	-29	-27	-27	-27	-27	-27
Dépôts d'autres organismes publics	-397	-465	-435	-465	-465	-465	-465	-465	-465
Crédit aux organismes autonomes	56	37	39	30	31	33	33	33	33
Crédit à l'économie 1/	3,232	3,268	3,203	2,981	2,935	2,944	2,971	2,995	2,981
Crédit aux entreprises publiques	243	230	241	184	184	184	184	184	184
Crédit aux établissements financiers	60	68	71	54	54	54	54	54	54
Crédit au secteur privé	2,929	2,970	2,890	2,743	2,697	2,706	2,733	2,757	2,743
Autres postes (net)	-612	-816	-816	-816	-816	-816	-816	-816	-816
<b>Monnaie au sens large</b>	<b>5,235</b>	<b>5,550</b>	<b>5,451</b>	<b>5,596</b>	<b>5,917</b>	<b>6,407</b>	<b>6,976</b>	<b>7,754</b>	<b>8,674</b>
Circulation fiduciaire hors banques	1,057	1,124	1,105	1,134	1,198	1,296	1,410	1,565	1,749
Dépôts	4,178	4,425	4,347	4,462	4,720	5,111	5,566	6,189	6,925
<b>Pour mémoire :</b>									
Emprunt net auprès de la banque centrale, hors FMI	41	92	4.4	170	258	246	346	322	290
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large en points de pourcentage)									
Avoirs extérieurs nets	2.2	5.5	-6.2	-4.3	1.8	4.2	4.0	6.1	7.8
Avoirs intérieurs nets	11.5	0.5	4.4	5.1	4.0	4.1	4.9	5.1	4.1
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	6.5	5.4	5.0	10.4	4.7	3.9	4.5	4.7	4.2
Crédit à l'économie (variations annuelles en pourcentage)	10.5	1.1	-2.0	-8.8	-1.5	0.3	0.9	0.8	-0.5
Crédit au secteur privé									
Variations annuelles en pourcentage	7.9	1.4	-2.7	-7.6	-1.7	0.3	1.0	0.9	-0.5
En pourcentage du PIB	13.6	13.0	12.8	12.2	11.4	10.8	10.2	9.6	8.9
Monnaie au sens large (variations annuelles en pourcentage)	13.7	6.0	-1.8	0.8	5.7	8.3	8.9	11.2	11.9
Circulaire fiduciaire hors banques	8.0	6.4	-1.7	0.8	5.7	8.2	8.8	11.1	11.8
Dépôts	15.3	5.9	-1.8	0.8	5.8	8.3	8.9	11.2	11.9
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	4.1	4.1	4.1	4.0	4.0	3.9	3.8	3.7	3.6

Sources : BEAC ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : Capacité à rembourser le FMI, 2020-33

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
	Projections													
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>														
Principal	-	-	-	41.4	63.5	96.6	118.7	118.7	77.3	55.2	22.1	-	-	-
Commissions et intérêts	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<b>Obligations envers le FMI sur base crédit existant/prospectif (en millions de DTS) <sup>1/</sup></b>														
Principal	-	-	-	41.4	63.5	96.6	140.8	140.8	99.4	77.3	44.2	-	-	-
Commissions et intérêts	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<b>Total des obligations sur base crédit existant/prospectif</b>														
Millions de DTS	0.0	0.2	0.2	41.6	63.6	96.8	140.9	140.9	99.5	77.4	44.3	0.2	0.2	0.2
Milliards de FCFA	0.0	0.1	0.1	30.4	46.4	70.5	102.7	102.7	72.5	56.4	32.3	0.1	0.1	0.1
Commissions et intérêts	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Principal	-	-	-	30.2	46.3	70.4	102.5	102.5	72.4	56.3	32.2	-	-	-
Pourcentage des recettes publiques	0.0	0.0	0.0	0.8	1.1	1.5	2.1	1.9	1.3	0.9	0.5	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	0.0	0.0	0.0	0.7	1.0	1.4	1.9	1.8	1.2	0.9	0.5	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette <sup>2/</sup>	0.0	0.0	0.0	3.8	5.8	9.3	16.6	14.1	10.5	7.5	4.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	0.0	0.1	0.1	15.1	23.1	35.1	51.1	51.1	36.1	28.1	16.1	0.1	0.1	0.1
Pourcentage des réserves brutes	0.0	0.0	0.0	1.1	1.5	1.9	2.3	2.0	1.2	0.8	0.4	0.0	0.0	0.0
<b>Encours des crédits du FMI</b>														
Millions de DTS	703.8	703.8	703.8	662.4	598.9	502.3	361.6	220.8	121.4	44.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Milliards de FCFA	561.3	521.8	516.6	483.8	436.7	366.0	263.4	160.9	88.5	32.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes publiques	19.0	15.5	14.1	12.3	10.2	7.9	5.4	3.0	1.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	17.3	13.8	12.3	10.8	9.0	7.0	4.8	2.8	1.4	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette <sup>2/</sup>	105.2	96.3	84.4	61.1	54.8	48.1	42.6	22.1	12.8	4.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	2.5	2.2	2.1	1.8	1.5	1.2	0.8	0.5	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	255.0	255.0	255.0	240.0	217.0	182.0	131.0	80.0	44.0	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	331.2	0.0	0.0	-41.4	-63.5	-96.6	-140.8	-140.8	-99.4	-77.3	-44.2	0.0	0.0	0.0
Décaissements	331.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements et rachats	-	-	-	41.4	63.5	96.6	140.8	140.8	99.4	77.3	44.2	-	-	-
<i>Pour mémoire : (en milliards de FCFA)</i>														
PIB nominal	22,399	23,687	25,134	26,806	28,791	30,922	33,110	35,697	38,388	41,220	44,282	47,595	51,156	54,998
Exportations de biens et services	3,242	3,780	4,184	4,497	4,869	5,208	5,443	5,844	6,161	6,506	6,868	7,262	7,689	8,153
Recettes publiques	2,957	3,374	3,666	3,931	4,273	4,624	4,889	5,330	5,725	6,162	6,622	7,139	7,676	8,315
Service de la dette <sup>4/</sup>	534	542	612	792	797	761	618	727	690	753	816	804	845	898
FCFA/DTS (moyenne de la période)	797.5	741.4	734.1	730.4	729.1	728.5	728.5	728.5	728.5	728.5	728.5	728.5	728.5	728.5

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FEC jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juin 2021 : 0/0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juin 2021 et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Quote-part (en DTS) 276 000 000

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

## Annexe I. Analyse de viabilité de la dette<sup>1</sup>

<b>Risque de surendettement extérieur</b>	Élevé <sup>2</sup>
<b>Risque de surendettement global</b>	Élevé
<b>Niveau de détail dans la notation du risque</b>	Viable
<b>Recours au jugement</b>	Non
<b>Projections macroéconomiques</b>	L'AVD actuelle fait apparaître une nouvelle dégradation des perspectives due à la pandémie de COVID-19, avec une baisse de la croissance, une augmentation du déficit budgétaire et une détérioration des soldes extérieurs. Le caractère temporaire du choc attendu n'est pas remis en cause et une reprise progressive est prévue à compter de 2021.
<b>Stratégie de financement</b>	L'accord au titre de la FEC a expiré sans que soient réalisés la 6 <sup>e</sup> revue et le décaissement qui devait suivre (20 % de la quote-part, soit 55,2 millions de DTS). Les autorités camerounaises ont demandé une suspension du service de la dette en vertu de l'ISSD et ont reçu des réponses positives de neuf créanciers bilatéraux officiels pour un total de 123,5 milliards de francs CFA. L'AVD tient également compte du service de la dette de la SONARA dont le rééchelonnement a été accepté, qui porte sur près d'un tiers de la dette, d'une reclassification en arriérés de l'encours de dette à court terme auprès de fournisseurs extérieurs et du fait que la SONARA n'aura plus recours à ce type de financement dans le cadre de son nouveau plan d'affaires, qui limite son activité à celle d'importateur.
<b>Outils de réalisme utilisés</b>	Aucun
<b>Détermination mécanique du risque au titre de l'AVD extérieure</b>	Élevé
<b>Détermination mécanique du risque au titre de l'AVD publique</b>	Élevé

<sup>1</sup> La couverture de la dette reste inchangée par rapport à la précédente AVD (rapport du FMI n° 20/185), et elle est analysée dans le rapport du FMI n° 20/48).

<sup>2</sup> Le score du Cameroun à l'indicateur composite est de 2,76 sur la base des *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2020 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales 2019 de la Banque mondiale. Ce score signifie que le Cameroun a une capacité d'endettement moyenne.

*La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) contient des informations mises à jour depuis l'AVD pour pays à faible revenu qui a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le FMI en avril 2020, dans le contexte de la demande d'un deuxième décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) présentée par les autorités camerounaises. Elle tient compte des projections mises à jour du cadre macroéconomique et de nouvelles informations sur les emprunts, y compris la restructuration de la dette de la SONARA convenue avec les banques créancières. Globalement, le risque de surendettement du Cameroun est élevé, mais la dette reste viable. Bien que les seuils de deux indicateurs du service de la dette extérieure et d'un indicateur du stock de la dette soient dépassés dans le scénario de référence, les indicateurs du service de la dette poursuivent leur trajectoire baissière hormis une augmentation temporaire due à l'arrivée à échéance de l'euro-obligation. Les indicateurs du stock de la dette restent inférieurs aux seuils après un dépassement ponctuel en 2020. Au final, la dette est jugée viable, en dépit d'un risque élevé de surendettement extérieur et de surendettement global du pays. La notation est très vulnérable à un ensemble de risques comprenant l'échec de la restructuration de la dette de la SONARA, des perturbations plus prolongées et plus graves dues à la pandémie et des tensions sociopolitiques. Si les risques se réalisaient, les autorités auraient probablement besoin de trouver de nouvelles mesures pour maintenir la viabilité de la dette.*

**1. Les perspectives macroéconomiques se sont dégradées, avec des répercussions plus prononcées de la pandémie de COVID-19.** Le PIB réel devrait reculer de 1,6 point de pourcentage de plus par rapport à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR, la contraction atteignant 2,8 % en 2020. La prévision de croissance pour 2021 a été abaissée à 3,4 % (contre 4,5 %), pour tenir compte d'une reprise économique plus progressive. Le déficit courant devrait se creuser à 6 % du PIB en 2020, soit 0,3 point de pourcentage de plus que ce qui était prévu à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR (dons officiels compris). En l'absence de mesures correctives, le déficit budgétaire global devrait atteindre 1 315 milliards de francs CFA, soit 5,9 % du PIB et 0,9 point de pourcentage de plus qu'à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR. Après redéfinition des dépenses prioritaires, le déficit global devrait rester pratiquement inchangé par rapport à ce qui était prévu à la date d'approbation du premier décaissement au titre de la FCR. Étant donné que la présente AVD tient compte des chiffres mis à jour de 2019, notamment la situation budgétaire et le stock de la dette, la dette totale du secteur public et la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ont été revues à respectivement 41,7 % et 29,0 % du PIB contre 40,9 % et 30,4 % pour le premier décaissement au titre de la FCR.

**2. Les hypothèses relatives au financement ont été sensiblement modifiées, notamment pour tenir compte de l'ISSD et des avancées en matière de restructuration de la dette de la SONARA.** Plus précisément, l'accord au titre de la FEC a expiré fin septembre 2020 sans que soit achevée la 6<sup>e</sup> et dernière revue et sans le décaissement qui devait l'accompagner. En conséquence, le financement au titre de la FEC a été abaissé de 45 milliards de francs CFA (20 % de la quote-part ou 55,2 millions de DTS). Le financement au titre de la FCR a été relevé de 90 milliards de francs CFA pour atteindre 226 milliards de francs CFA et les déficits de financement à moyen terme ont été intégrés sur la base d'une hypothèse de financement local de 50 %. Étant donné que les autorités

camerounaises ont demandé la suspension du service de la dette au titre de l'ISSD et qu'elles ont l'intention de souscrire aux engagements requis, l'AVD intègre l'allègement du service de la dette accepté par neuf créanciers bilatéraux officiels pour un total de 123,5 milliards de francs CFA (0,6 % du PIB). Concernant les projections à moyen terme, les indicateurs de la dette ont été établis sur la base d'une hausse des exportations pétrolières et gazières due à la production supplémentaire résultant des explorations. S'agissant de la dette de la SONARA, qui s'élevait à 731 milliards de francs CFA au 31 juillet 2020, l'AVD tient compte d'un rééchelonnement du service de la dette conforme à l'accord de restructuration conclu en septembre 2020 avec les banques locales, qui couvre environ un tiers de la dette de la SONARA. Des entretiens sont en cours avec d'autres créanciers, notamment des négociants en pétrole, mais étant donné l'incertitude qui entoure les dispositions finales de ces accords, la restructuration de cette dette n'est pas prise en compte dans le scénario de référence. Sur base de l'accord avec les banques locales reposant sur le nouveau plan d'affaires de la SONARA qui limite son activité à celle d'importateur, il n'est plus prévu que la dette à court terme due aux négociants en pétrole extérieurs soit reconduite et elle est reclassée en arriérés (0,7 % du PIB à fin 2020). L'apurement partiel de ces arriérés, comprenant la vente des actifs de la SONARA et la conversion de la dette détenue par la SNH en actions de SONARA, est pris en compte dans le scénario de référence. L'accord avec les banques locales comprend aussi l'accès au crédit commercial, qui devrait remplacer le financement auprès des fournisseurs extérieurs sur la période de prévision. En outre, l'AVD intègre une meilleure rentabilité de la SONARA soutenue par la nouvelle structure des prix des produits pétroliers raffinés, avec le prélèvement de 47,88 francs CFA par litre, en vigueur depuis mars 2020.

**3. La dette du Cameroun est jugée viable, en dépit d'un risque élevé de surendettement extérieur et global.** La dégradation des perspectives et l'accroissement des besoins de financement pèseront probablement sur la dynamique de la dette du Cameroun à court terme. Comme dans la précédente AVD, deux indicateurs du service de la dette extérieure ont dépassé leur seuil dans le scénario de référence (service de la dette/exportations et service de la dette/recettes), outre le dépassement ponctuel du ratio valeur actuelle de la dette/exportations. La SONARA a accumulé des arriérés extérieurs après l'incendie de la raffinerie survenu en 2019, mais ces obligations ne sont pas garanties par l'État et sont inférieures au seuil *de minimis* du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (1 % du PIB). Grâce aux avancées réalisées concernant le rééchelonnement et la viabilité de la dette de la SONARA, les indicateurs du service de la dette devraient continuer à décroître, exception faite d'une augmentation temporaire due à l'arrivée à échéance de l'euro-obligation (2023-2025). En outre, la dynamique de la dette devrait s'améliorer à moyen et long terme à la faveur de l'augmentation des exportations totales liée à la progression des exportations de gaz et de pétrole.

**4. Cette notation est très vulnérable à une série de risques.** Parmi les principaux risques figurent un choc causé par la COVID-19 plus prolongé et plus grave, des exportations de gaz et de pétrole inférieures aux prévisions du fait d'une reprise plus lente chez les partenaires commerciaux, des tensions sociopolitiques et la réalisation des passifs conditionnels, due notamment à un échec de la restructuration ou à une restructuration incomplète de la dette de la SONARA. Permettre de nouveaux emprunts non concessionnels fragiliserait encore la viabilité déjà compromise de la dette

et nuirait aux efforts que les autorités déploient pour obtenir l'aide de la communauté internationale alors que le G20 a accepté de suspendre le service de la dette sur les emprunts bilatéraux pour les pays à faible revenu. Côté positif, une possible extension de l'ISSD du G20 pourrait réduire la charge du service de la dette du Cameroun à court terme et fournir des ressources supplémentaires pour ses efforts d'atténuation de la crise. Si les risques se réalisaient, il est probable que les autorités auraient besoin de trouver de nouvelles mesures pour assurer la viabilité de la dette.

**Tableau 1. Cameroun : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017–2040**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

Indicateur	Projections										Moyenne 8/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030		2040
<b>Indicateurs de viabilité</b>												
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	27.7	30.4	30.9	32.7	32.5	32.3	31.3	30.2	29.5	26.6	18.4	20.0
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	25.1	28.6	29.0	30.8	30.6	30.4	29.4	28.3	27.6	25.1	17.5	18.1
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	2.3	2.7	0.4	1.9	-0.2	-0.2	-1.0	-1.1	-0.7	-0.7	-0.6	0.6
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	-1.3	-0.7	1.9	4.7	1.4	0.0	-1.0	-1.8	-2.1	-3.4	-5.0	-1.3
<b>Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)</b>	1.9	2.5	3.4	4.4	3.6	2.2	1.5	0.7	0.5	-1.0	-2.9	0.9
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.0	2.9	3.5	5.0	4.4	3.3	2.5	1.9	1.6	0.0	-2.3	2.8
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	18.7	18.9	19.9	14.5	16.0	16.6	16.8	16.9	16.8	15.5	13.5	2.0
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	20.6	21.8	23.4	19.5	20.4	19.9	19.3	18.8	18.5	15.5	11.2	0.9
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	-1.2	-1.2	-1.3	-1.2	-1.3	-1.4	-1.2	-1.2	-1.2	-1.1	-0.9	-1.1
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	-0.2	-0.2	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.2
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	1.1	0.8	1.2	0.6	0.5	0.3	0.2	0.1	0.0	0.1	0.3	1.1
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	-2.3	-1.7	-2.3	-1.6	-2.2	-1.9	-1.9	-1.8	-1.8	-1.7	-1.6	-2.1
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	-1.0	-1.5	0.8	1.9	0.0	-0.3	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	-0.5	0.9
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	0.8	1.1	1.0	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8	0.8	0.7	0.5	1.4
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	-0.8	-1.0	-1.2	0.9	-1.0	-1.3	-1.5	-1.6	-1.5	-1.4	-1.0	0.9
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	-0.9	-1.6	1.1	2.2	-1.7	-0.2	0.0	0.7	1.4	2.7	4.4	0.9
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4
PIB nominal (milliards de dollars EU)	3.6	3.5	3.5	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
Croissance du PIB nominal en dollars	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Indicateurs de viabilité</b>												
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	28.7	26.6	25.9	24.6	23.3	22.5	20.4	14.4				
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	198.0	166.5	155.5	146.5	138.0	133.9	131.3	106.7				
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	16.4	15.3	15.5	18.4	17.1	14.7	11.9	10.7				
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	17.0	15.2	15.5	18.6	17.1	14.6	11.2	9.7				
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.5	2.6	2.9	2.2	1.9	1.6	1.2	0.9	-0.4	-4.9		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.5	4.1	3.9	-2.8	3.4	4.3	4.8	5.4	5.4	5.5	5.6	4.5
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	3.6	6.3	-3.3	3.3	10.0	2.7	2.3	2.1	2.0	1.8	1.8	-0.2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	3.2	4.5	3.2	3.5	3.5	3.3	3.0	2.9	2.8	2.6	2.6	3.3
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	4.4	12.3	5.5	-27.0	25.4	11.8	8.0	8.5	7.1	5.6	6.0	5.0
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	2.0	16.9	7.6	-16.2	18.7	4.9	3.8	4.6	5.9	4.0	3.9	4.5
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	16.9	17.7	17.2	32.6	33.5	32.3	31.8	29.7	29.5	28.2	25.1	30.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	3.7	4.1	4.5	1.0	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	16.9
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
PIB nominal (milliards de dollars EU)	3.5	3.9	3.9	3.9	4.4	4.8	5.1	5.5	5.9	8.4	17.4	35.1
Croissance du PIB nominal en dollars	7.2	10.6	0.4	13.8	7.2	7.2	7.2	7.6	7.5	7.4	7.5	7.4
<b>Pour mémoire :</b>												
VA de la dette extérieure 7/	28.2	30.6	28.5	27.8	26.5	25.2	24.4	21.8	15.3			
En pourcentage des exportations	141.8	211.7	178.4	166.8	157.7	149.1	145.1	140.7	113.2			
Ratio service de la dette/exportations	18.2	23.0	22.5	20.5	18.4	18.0	20.9	19.5	17.1	14.0	12.2	13.2
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	10.2	11.2	11.8	12.3	12.5	12.8	13.3	17.2	25.1			
(VA - VA)/PIB-1 (en pourcentage)	-0.4	-0.3	3.0	2.5	3.8	2.4	2.5	1.8	1.2	-0.3	-2.3	0.6
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement												

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Compris à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.  
2/ Égale à  $(r - g) / (1 + g) + E_g(1 + r) / (1 + g + p + pp)$  multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal,  $g$  = taux de croissance du PIB réel,  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU,  $E$  = appréciation nominale de la monnaie locale, et  $\alpha$  = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

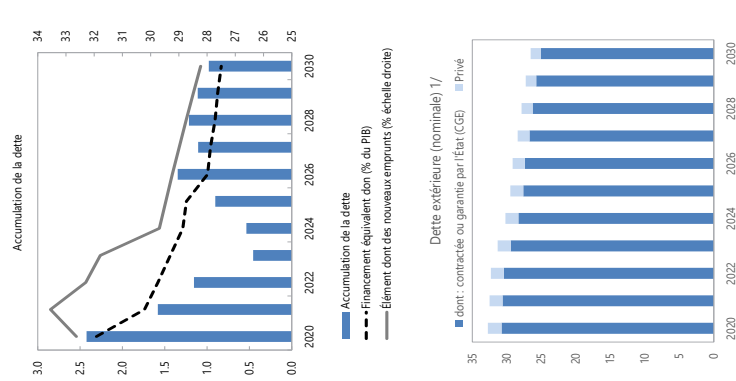
3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des amirés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État, directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.





**Tableau 2. Cameroun : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, scénario de référence, 2017–2040**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif											Projections											Moyenne 6/
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections	2020	2022	2024	2026	2028	2030				
<b>Dette du secteur public 1/</b> dont : libellée en devises	37.7	39.5	41.7	43.5	43.8	43.8	43.1	41.8	40.4	35.8	31.3	27.0	40.4	18.1	28.0								
Variation de la dette du secteur public	4.4	1.8	2.2	1.8	0.3	0.0	-0.8	-1.2	-1.4	-0.7	-0.4	2.2	-0.2	2.9	1.1								
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>	0.9	-0.2	2.0	4.7	1.1	0.1	-0.8	-1.2	-1.4	-0.8	-0.4	2.2	-0.2	2.9	1.1								
<b>Deficit primaire</b>	4.2	1.6	2.5	2.9	2.3	1.5	0.9	0.7	0.4	0.8	0.8	2.2	-0.2	2.9	1.1								
Recettes et dons	17.2	18.1	17.8	14.4	16.5	17.0	17.0	17.2	17.3	16.6	15.1	17.3	16.7										
dont : dons	0.3	0.4	0.6	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.1	0.1												
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.3	19.7	20.3	17.4	18.8	18.5	17.9	17.9	17.7	17.4	15.9	20.2	17.8										
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	-3.3	-0.4	-0.8	1.8	-1.1	-1.4	-1.7	-1.9	-1.9	-1.6	-1.2												
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.0	-1.5	-1.4	1.8	-1.1	-1.4	-1.7	-1.9	-1.9	-1.6	-1.2												
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.2	-0.1	0.1	0.6	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5												
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-1.5	-1.5	1.2	-1.4	-1.8	-2.0	-2.2	-2.2	-1.9	-1.7												
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2.3	1.2	0.6	...	...	...	...	...	...	...	...												
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>	0.0	-1.4	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0										
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												
Allègement de la dette (initiale PPF et autres)	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												
Autres (à préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	-1.4	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												
<b>Résiduel</b>	3.6	2.0	0.2	-2.9	-0.8	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	-0.3										
<b>Indicateurs de viabilité</b>																							
<b>VA de la dette du secteur public 2/</b>	...	...	39.2	39.9	39.7	39.2	38.2	36.9	35.4	31.0	28.2												
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)</b>	...	...	220.4	276.5	240.4	230.3	224.5	214.1	204.9	187.4	186.5												
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en %)</b> 3/	15.3	18.1	21.6	51.6	44.6	54.0	59.5	60.0	58.6	42.6	46.4												
Besoin de financement brut 4/	8.0	5.1	8.4	10.4	9.6	10.7	11.0	11.0	10.5	7.9	7.8												
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>																							
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.5	4.1	3.9	-2.8	3.4	4.3	4.8	5.4	5.4	5.5	5.6	4.5	4.4										
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3.4	3.0	2.8	2.7	2.7	2.6	2.3	2.2	2.1	2.0	2.1	2.9	2.2										
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-1.5	-1.6	-2.0	1.2	1.1	2.2	2.1	2.1	2.3	3.1	3.4	-1.7	2.3										
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage + dénote une dépréciation)	-10.6	4.8	2.2	...	...	...	...	...	...	...	...	2.9	...										
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.5	1.6	2.0	1.2	2.2	1.7	1.8	1.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8										
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigé du déflateur du PIB, en %)	-0.5	-3.9	7.2	-17.0	11.7	3.0	1.5	5.2	4.2	5.5	3.5	8.0	3.2										
Deficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-0.3	-0.2	0.3	1.1	1.9	1.5	1.7	1.9	1.8	1.6	1.2	0.0	1.7										
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0												

Sources : autorités nationales estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public. Administration centrale/Dette garantie par l'Etat/Dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

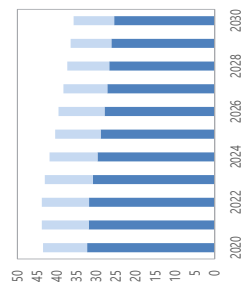
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire) qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

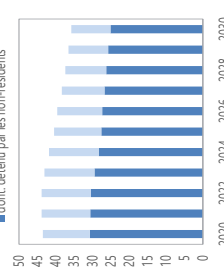
Definition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

Dette du secteur public 1/

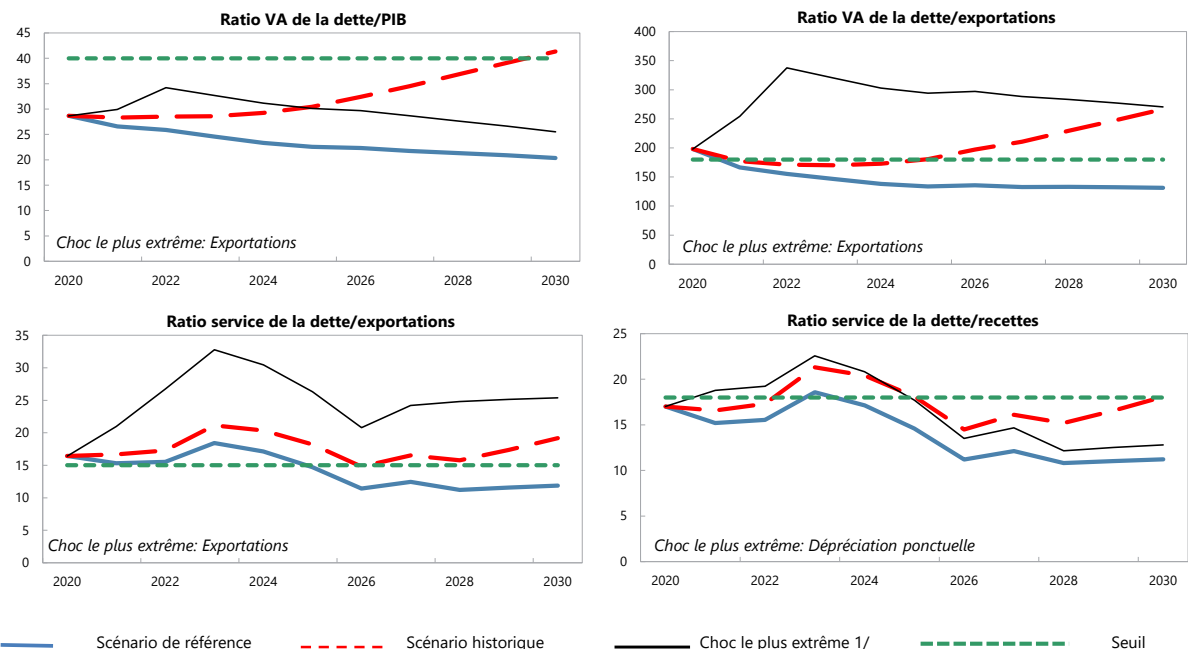
■ dont : en monnaie nationale  
■ dont : en monnaie étrangère



■ dont : déteu par les résidents  
■ dont : déteu par les non-résidents



**Graphique 1. Cameroun : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans d'autres scénarios, 2020–2030**



**Personnalisation des paramètres par défaut**

	Ampleur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

**Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance \***

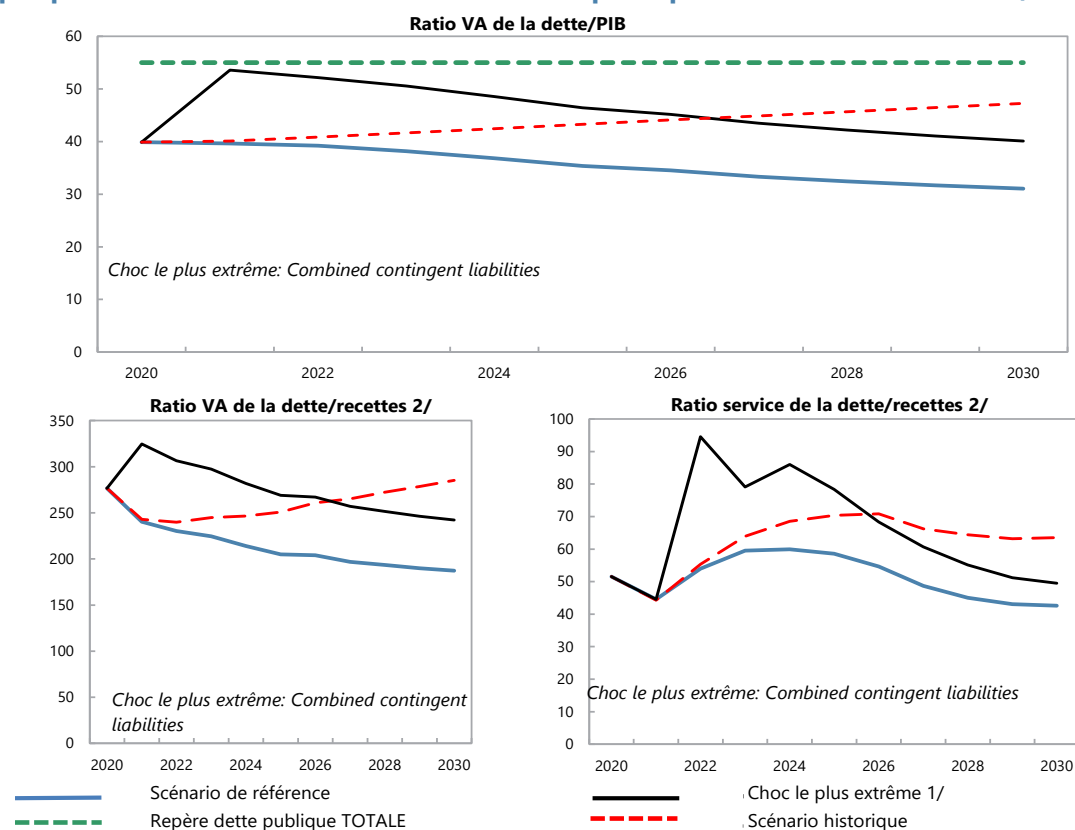
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
External PPG MLT debt	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.9%	1.9%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

**Graphique 2. Cameroun : Indicateurs de la dette publique dans d'autres scénarios, 2019-2029**

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	35%	35%
Dette intérieure à moyen et long terme	21%	21%
Dette intérieure à court terme	44%	44%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
<b>Dette extérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.9%	1.9%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
<b>Dette intérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.6%	3.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
<b>Dette intérieure à court terme</b>		
Taux d'intérêt réel moyen	1.5%	1.5%

\* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

**Tableau 3. Cameroun : Analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2020-30**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	29	27	26	25	23	23	22	22	21	21	20
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	29	28	29	29	29	30	32	34	37	39	41
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	29	27	27	25	24	23	23	22	22	21	21
B2. Solde primaire	29	27	28	27	26	26	25	25	24	24	23
B3. Exportations	29	30	34	33	31	30	30	29	28	27	26
B4. Autres flux 3/	29	27	27	26	25	24	24	23	22	22	21
B5. Dépréciation	29	33	29	28	26	25	25	25	24	24	24
B6. Combinaison de B1-B5	29	32	30	29	28	27	26	25	25	24	23
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	29	30	31	30	30	30	30	29	29	29	28
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	29	28	29	28	26	26	25	25	24	23	23
C4. Financement de marché	29	29	29	27	26	25	25	24	24	23	23
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	198	167	155	146	138	134	136	133	133	132	131
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	198	177	171	170	173	181	197	211	229	248	267
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	198	167	155	146	138	134	136	133	133	132	131
B2. Solde primaire	198	170	169	162	154	152	155	152	152	151	150
B3. Exportations	198	254	338	320	303	294	297	288	283	277	271
B4. Autres flux 3/	198	171	164	154	145	141	143	140	139	138	137
B5. Dépréciation	198	167	143	134	126	122	124	122	123	123	123
B6. Combinaison de B1-B5	198	237	170	233	220	213	216	209	208	206	204
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	198	190	187	182	178	177	181	179	181	181	180
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	198	189	183	172	162	156	156	152	151	150	148
C4. Financement de marché	198	167	157	148	140	135	136	133	133	132	131
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	16	15	16	18	17	15	11	12	11	12	12
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	16	17	17	21	20	18	15	17	16	17	19
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	16	15	16	18	17	15	11	12	11	12	12
B2. Solde primaire	16	15	16	19	18	15	12	13	12	13	13
B3. Exportations	16	21	27	33	30	26	21	24	25	25	25
B4. Autres flux 3/	16	15	16	19	17	15	12	13	12	12	12
B5. Dépréciation	16	15	16	18	17	14	11	12	10	11	11
B6. Combinaison de B1-B5	16	20	23	27	25	22	17	20	18	18	19
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	16	15	16	19	18	16	12	13	12	13	13
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	16	17	17	21	19	16	13	14	13	13	14
C4. Financement de marché	16	15	16	19	17	16	13	14	12	11	11
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	17	15	16	19	17	15	11	12	11	11	11
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	17	17	17	21	20	18	14	16	15	17	18
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	17	15	16	19	18	15	11	12	11	11	12
B2. Solde primaire	17	15	16	19	18	15	12	13	12	12	13
B3. Exportations	17	15	16	20	19	16	12	14	15	15	15
B4. Autres flux 3/	17	15	16	19	17	15	11	13	11	12	12
B5. Dépréciation	17	19	19	23	21	18	13	15	12	13	13
B6. Combinaison de B1-B5	17	16	17	21	19	16	12	15	13	13	13
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	17	15	16	19	18	16	12	13	12	12	12
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	17	18	18	22	20	17	13	13	12	13	13
C4. Financement de marché	17	15	16	19	17	16	13	14	11	11	11
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. Cameroun : Analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette publique, 2020-30**

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	40	40	39	38	37	35	35	33	32	32	31
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	40	40	41	42	42	43	44	45	46	46	47
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	40	40	41	40	39	38	38	37	36	36	35
B2. Solde primaire	40	42	45	43	42	40	39	38	37	36	35
B3. Exportations	40	43	47	46	44	42	41	40	38	37	36
B4. Autres flux 3/	40	40	41	39	38	37	36	34	33	33	32
B5. Dépréciation	40	46	44	41	38	36	33	31	29	27	26
B6. Combinaison de B1-B5	40	39	41	40	38	36	35	33	32	31	30
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	40	54	52	51	49	46	45	43	42	41	40
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	40	42	44	45	46	45	44	44	43	42	41
C4. Financement de marché	40	40	39	38	37	36	35	33	32	32	31
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	277	240	230	224	214	205	204	197	194	190	187
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	277	243	240	245	247	251	261	265	272	278	285
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	277	245	240	237	228	221	222	217	215	213	212
B2. Solde primaire	277	253	262	255	243	232	231	222	218	214	210
B3. Exportations	277	259	276	269	256	246	245	235	228	221	216
B4. Autres flux 3/	277	245	238	232	221	212	211	204	200	195	192
B5. Dépréciation	277	282	259	243	223	206	198	184	174	165	156
B6. Combinaison de B1-B5	277	238	242	233	220	208	205	196	191	185	180
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	277	325	306	297	282	269	267	257	252	246	242
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	277	290	292	302	291	278	274	258	255	251	249
C4. Financement de marché	277	241	231	226	216	206	205	197	193	190	187
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	52	45	54	60	60	59	55	49	45	43	43
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	52	44	55	64	69	70	71	66	64	63	64
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	52	45	56	63	64	63	60	54	51	49	49
B2. Solde primaire	52	45	60	71	68	67	62	54	50	48	47
B3. Exportations	52	45	54	61	61	60	56	51	49	46	46
B4. Autres flux 3/	52	45	54	60	60	59	55	49	46	44	43
B5. Dépréciation	52	44	56	62	62	60	55	49	45	44	43
B6. Combinaison de B1-B5	52	43	53	65	61	60	54	48	44	42	41
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	52	45	95	79	86	78	68	61	55	51	49
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	52	51	66	77	80	79	74	65	60	58	57
C4. Financement de marché	52	45	54	60	60	60	56	50	46	43	42

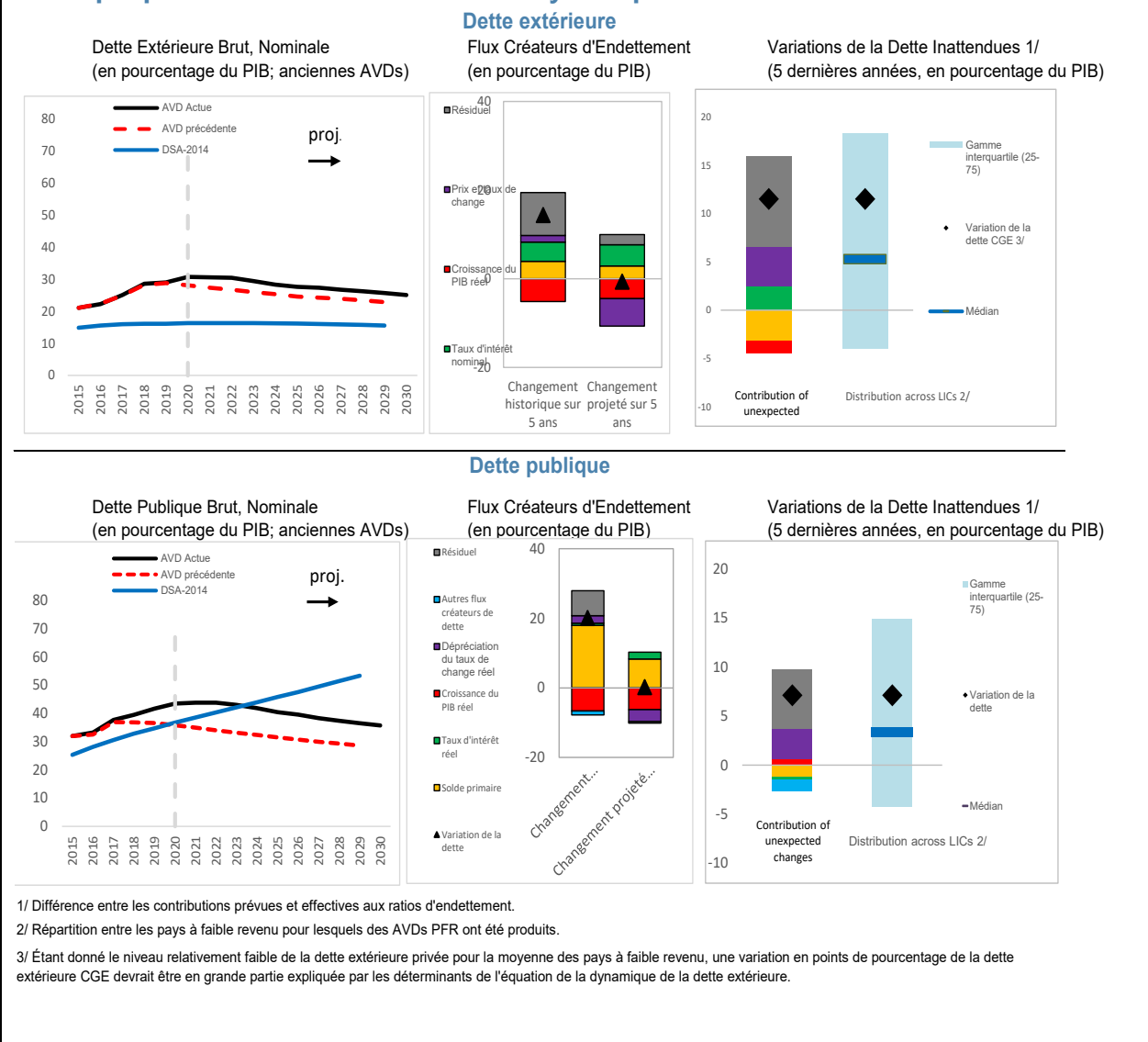
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

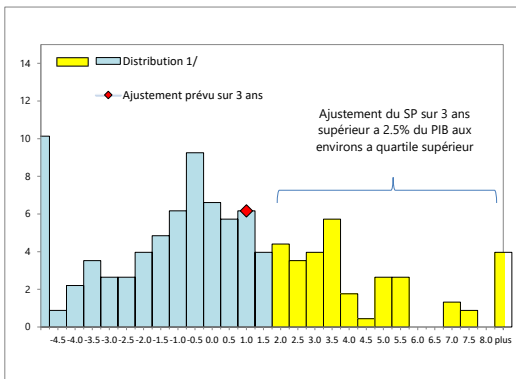
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Graphique 3. Cameroun : Facteurs de la dynamique de la dette — scénario de référence**



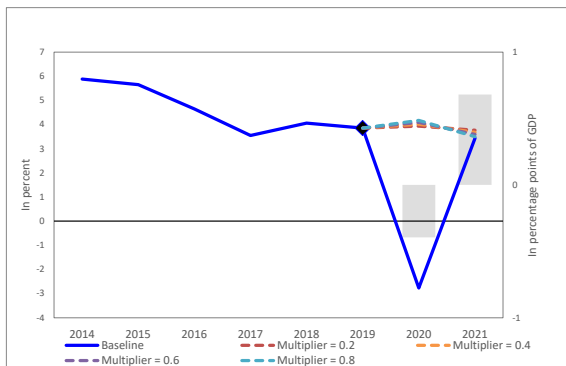
### Graphique 4. Cameroun : Outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)**



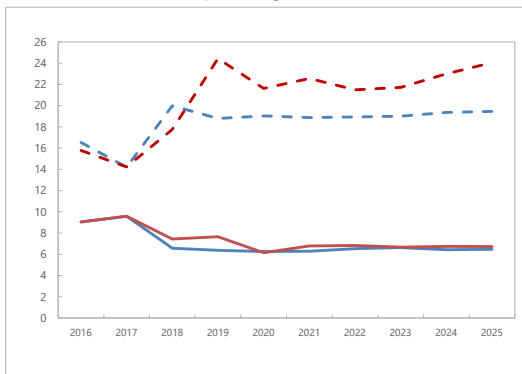
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



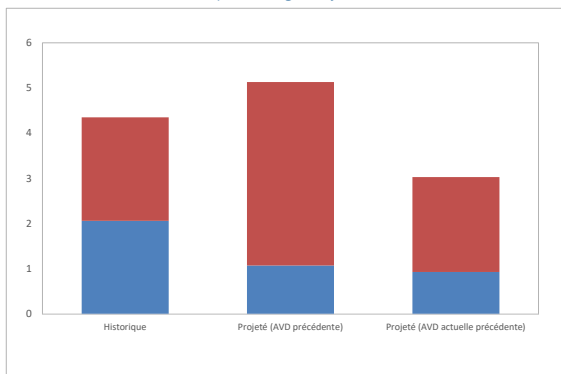
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

**Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)**



— Investissement public - AVD précédente  
 - - - Investissement privé - AVD précédente  
 — Investissement public - AVD actuelle  
 - - - Investissement privé - AVD actuelle

**Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution de l'investissement public

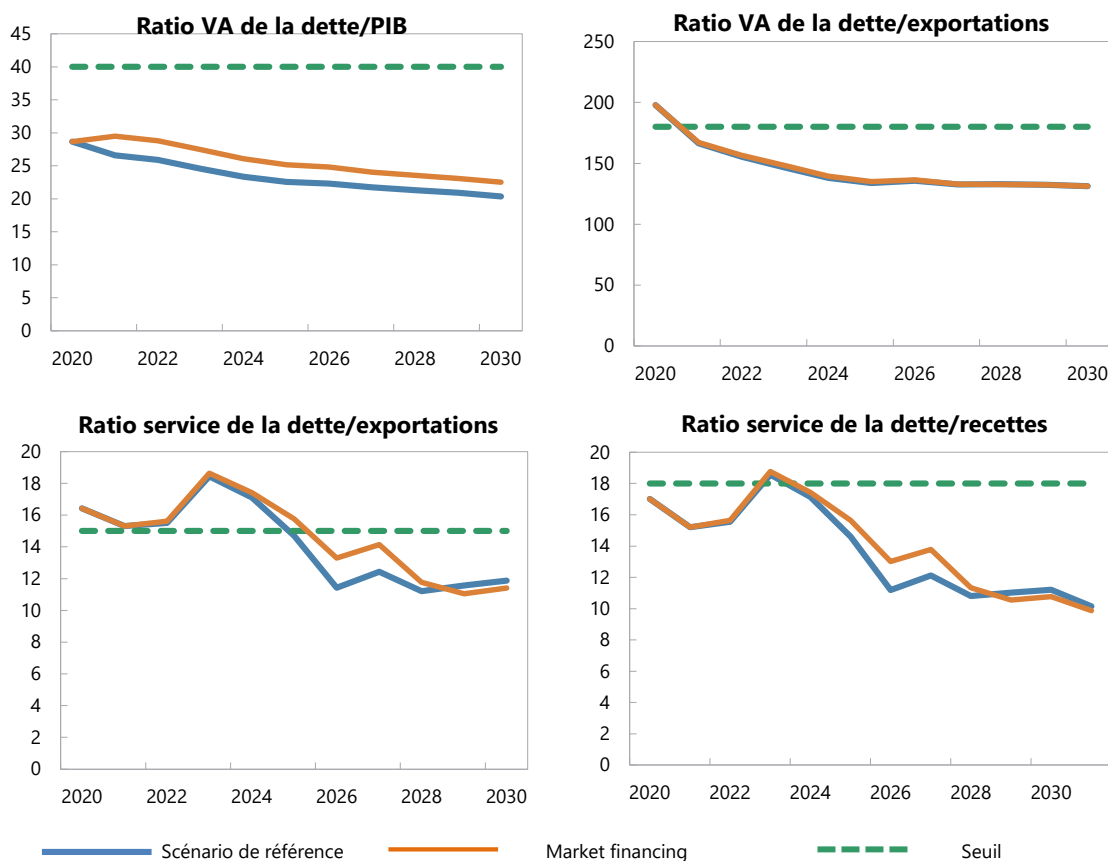


**Graphique 5. Cameroun : Indicateurs des risques liés au financement sur le marché**

	GFN	1/	EMBI	2/
Niveaux de référence	14		570	
Valeurs actuelles	11		753	
Dépassement	No		Yes	
Besoins accrus de liquidité potentiels	Moderate			

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

# Lettre d'Intention

Yaoundé  
Le 5 Octobre, 2020

A:

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
700 19<sup>th</sup> Street N.W.  
Washington, DC. 20431  
Etats-Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'intention pour l'accès aux ressources de la Facilité de Crédit Rapide

Madame la Directrice Générale,

1. Les autorités camerounaises remercient le Fonds monétaire international (FMI) pour son soutien continu dans le cadre de l'accord soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et, plus récemment, dans le cadre de la Facilité de crédit rapide (FCR) approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 4 mai 2020. Ce concours financier d'urgence du FMI s'est avéré déterminant pour mobiliser le soutien des donateurs et pour fournir les ressources nécessaires à la riposte contre la crise sanitaire et économique, et atténuer ainsi l'impact négatif de la pandémie liée à la COVID-19.

2. Dans le prolongement des analyses faites dans notre lettre d'intention du 28 avril 2020, nous réitérons que cette pandémie a un impact significatif sur l'économie camerounaise, réduisant potentiellement les gains macroéconomiques acquis dans le cadre du programme économique et financier, soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et mettant en danger notre programme de développement. Au cours de cette année 2020, l'économie camerounaise a eu à faire face à deux chocs, d'abord sur l'offre, avec la rupture des chaînes d'approvisionnement et logistique, mais également sur la demande, avec la réduction de la demande domestique et internationale, du fait des mesures de confinement adoptées par nos principaux partenaires commerciaux (Chine et Europe). Outre la baisse des transferts privés depuis l'étranger (y compris les envois de fonds des migrants), la fermeture de nos frontières terrestres et aériennes a été à l'origine de l'annulation de plusieurs grands événements nationaux et internationaux préalablement programmés et de la baisse de la fréquentation touristique. Les effets négatifs de cette pandémie sont venus s'ajouter à l'impact négatif de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, de la lutte contre la secte terroriste Boko Haram dans la région de l'Extrême Nord, et de la suspension, depuis l'incendie survenu à la fin du mois de mai 2019, des activités de production de la SONARA.

3. Afin de contenir la propagation de la pandémie liée à la COVID-19, les autorités camerounaises ont augmenté très substantiellement les dépenses de santé publique et pris une série de mesures restreignant la circulation intérieure des personnes et des biens, fermant les écoles, les bars et restaurants, interdisant les grands rassemblements de personnes, et réduisant les heures de travail dans certains secteurs. Ces mesures, en plus de la perte de revenus des ménages due aux suppressions d'emplois, ainsi que la réduction des crédits bancaires suite à l'augmentation des prêts non performants, ont contribué à ralentir la croissance économique plus que prévu initialement. Ainsi, nos projections indiquent que la croissance du PIB réel pourrait baisser de 3,9% en 2019 à -2,8% en 2020 — contre -1,2% projetée au moment de la FCR approuvée en mai 2020 - et que les recettes publiques baisseraient de 0,8 point de pourcentage du PIB de plus que précédemment estimé.

4. En raison de l'impact plus fort qu'initialement prévu de l'arrêt des activités de raffinage sur les recettes publiques, de l'urgence à rembourser plus rapidement une partie des arriérés intérieurs, du ralentissement des réformes structurelles pendant la période de la pandémie liée à la COVID-19 et des difficultés techniques à mener la 6<sup>ème</sup> revue dans les délais impartis, nous avons convenu qu'il fallait laisser l'arrangement FEC expirer à la fin du mois de septembre 2020.

5. Pour préserver la discipline budgétaire, notre parlement a adopté une loi des finances rectificative en juin 2020, qui prend en compte l'impact de la pandémie sur les recettes du gouvernement, redéfinit les priorités des dépenses courantes et en capital en réduisant celles non essentielles, et inclut le financement de la réponse d'urgence à la crise sanitaire et le soutien aux entreprises et aux ménages les plus affectés. Le budget révisé de 2020 maintient le solde budgétaire global en pourcentage du PIB au niveau fixé dans la FCR de mai 2020 (5%). Pour son financement, nous avons bénéficié du soutien financier des autres partenaires au développement du Cameroun, dont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD), ainsi que de l'Initiative du G-20 de suspension du paiement du service de la dette (DSSI).

6. Parallèlement aux mesures d'urgence strictes mises en œuvre pour contenir et atténuer la propagation de la pandémie de COVID-19, nous avons formulé et adopté une Stratégie triennale de résilience et de soutien socio-économique pour 2020-22, estimé à 825 millions de dollars (2 pour cent du PIB), dont environ 320 millions de dollars US pour 2020. Cette stratégie comprend cinq piliers, à savoir: (i) la riposte sanitaire pour prévenir la propagation de la pandémie et prendre en charge les personnes infectées; (ii) l'atténuation des répercussions économiques et financières de la pandémie par des mesures de soutien aux filières et secteurs touchés; (iii) l'approvisionnement en produits essentiels; (iv) la recherche et l'innovation pour le développement des solutions endogènes à la crise et (v) la résilience sociale pour atténuer les répercussions de la pandémie COVID-19 sur les personnes et les ménages vulnérables. Nous avons également mis en place un compte d'affectation spéciale intitulé «Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale» pour permettre un meilleur suivi comptable et une gestion transparente des ressources de ce Fonds conformément aux règles de transparence ainsi qu'aux procédures et contrôles budgétaires prévues par les lois du 11 juillet 2018 portant régime financier

de l'Etat et des autres entités publiques d'une part, et code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun, d'autre part.

7. La lenteur de la reprise économique de nos partenaires commerciaux, la baisse plus forte que prévue de notre activité économique et certaines des mesures que nous avons prises pour limiter la propagation de la pandémie devraient creuser notre déficit courant de 0,3 point de pourcentage comparativement à nos précédentes projections au titre de la première FCR. Cette augmentation du déficit du compte courant, conjuguée à la baisse continue des entrées de capitaux non officiels, générera un déficit de financement extérieur estimé à 4,1% du PIB en 2020.

8. Dans ce contexte, et face aux besoins budgétaires et de balance des paiements urgents supplémentaires, le gouvernement du Cameroun sollicite un financement d'urgence supplémentaire du FMI au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) d'un montant de 110,4 millions de DTS, équivalent à 40% de notre quote-part, pour alléger la pression sur nos recettes fiscales et nos réserves de change officielles. Par ailleurs, nous nous félicitons de la qualité de la coopération avec le FMI et réitérons notre intérêt à discuter des conditions d'un nouvel accord sous-tendant un programme de deuxième génération, qui visera à atteindre une croissance plus élevée et plus inclusive, conformément à la résolution des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale, et aux orientations du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC

9. Nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur d'une utilisation efficace et transparente des fonds publics et à veiller à ce que les fonds reçus, y compris du décaissement de la FCR et des ressources libérées par la DSSI, soient dépensés efficacement pour faire face à la crise sanitaire et économique. À cette fin, nous nous engageons, dans le cadre des marchés liés à la COVID-19 à (i) émettre, avant la tenue du Conseil d'Administration sur la seconde FCR, une circulaire d'application de l'article 90 du Code des marchés publics, notamment en ce qui concerne les documents fournissant les renseignements sur l'identification des soumissionnaires, afin de mettre en évidence les bénéficiaires effectifs des entreprises sollicitant des prestations (ii) publier, après la tenue du Conseil d'administration sur la seconde FCR, sur le site internet de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et dans les 30 jours suivant l'attribution de tout contrat, les résultats des appels d'offres lancés par le gouvernement assortis des bénéficiaires effectifs des attributaires des marchés liés à la COVID-19; (iii) publier avant la tenue du Conseil d'Administration sur la seconde FCR, les contrats liés à la COVID-19 et attribués depuis le 4 mai 2020 y compris les bénéficiaires effectifs; (iv) publier un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19; et (v) commander un audit indépendant de ces dépenses à la fin de l'exercice 2020 et en publier les résultats. De plus, étant donné que le risque de surendettement du Cameroun reste élevé, la gestion de la dette sera renforcée et les emprunts extérieurs continueront de s'appuyer sur des prêts concessionnels, conformément à notre engagement au titre du programme appuyé par le FMI et de l'ISSD du G-20.

10. Le gouvernement camerounais continuera à entretenir un dialogue constructif avec le FMI et fournira aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, y compris celles prises dans le cadre de l'accès à la FCR. Nous convenons de coopérer avec le FMI en ce qui concerne toute évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC devant être effectuée par le FMI. Nous réaffirmons également notre intention de ne pas introduire ni intensifier

les restrictions au change et au commerce et autres mesures qui aggraveraient les difficultés de la balance des paiements. Nous autorisons en outre le FMI à publier cette lettre et le rapport des services sur la demande de décaissement au titre de la FCR.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma haute considération,

/s/

Louis Paul Motaze  
Ministre des finances

**Tableau 1. Cameroun : Mesures préalables pour la FCR-2, 2020**

<b>Mesure</b>
Avant la tenue du conseil d'administration sur la seconde FCR, émettre une circulaire d'application de l'article 90 du Code des marchés publics, afin de modifier les formulaires standard de passation de marchés, notamment en ce qui concerne les documents fournissant des informations sur les bénéficiaires effectifs des attributaires des marchés liés à COVID-19.
Publier avant la tenue du conseil d'administration sur la seconde FCR, les contrats liés au COVID-19 attribués depuis le 4 mai 2020, y compris les bénéficiaires effectifs.



## CAMEROUN

### Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide — informations supplémentaires et lettre d'intention révisée

20 octobre 2020

Approuvé par  
**David Owen (AFR) et**  
**Ashvin Ahuja (SPR)**

Préparé par le département Afrique en consultation avec le département juridique et le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

- 1. Ce supplément modifie la mesure préalable relative à la publication de tous les contrats liés à la COVID-19.** Le libellé de la mesure préalable relative à la publication de tous les contrats liés à la COVID-19 a été modifié pour préciser que la publication concerne les *résultats* desdits contrats, attribués depuis le 4 mai 2020. Cette révision est fidèle à la lettre d'intention des autorités pour la demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide, de prorogation de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et de rééchelonnement de l'accès (rapport du FMI n° 20/185) dans laquelle elles s'engagent à « publier les documents relatifs aux résultats d'attribution des marchés passés par le gouvernement et les bénéficiaires effectifs des attributaires dans le cadre des dépenses liées à COVID-19 ». ¶8, page 21.
- 2. Une lettre d'intention révisée est jointe au présent supplément.**

## Lettre d'intention révisée

Le 19 octobre 2020

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
700 19th Street N.W.  
Washington D.C. 20431  
États-Unis

Objet : Lettre d'intention pour l'accès aux ressources de la Facilité de Crédit Rapide

Madame la Directrice Générale,

**1.** Les autorités camerounaises remercient le Fonds monétaire international (FMI) pour son soutien continu dans le cadre de l'accord soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et, plus récemment, dans le cadre de la Facilité de crédit rapide (FCR) approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 4 mai 2020. Ce concours financier d'urgence du FMI s'est avéré déterminant pour mobiliser le soutien des donateurs et pour fournir les ressources nécessaires à la riposte contre la crise sanitaire et économique, et atténuer ainsi l'impact négatif de la pandémie liée à la COVID-19.

**2.** Dans le prolongement des analyses faites dans notre lettre d'intention du 28 avril 2020, nous réitérons que cette pandémie a un impact significatif sur l'économie camerounaise, réduisant potentiellement les gains macroéconomiques acquis dans le cadre du programme économique et financier, soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et mettant en danger notre programme de développement. Au cours de cette année 2020, l'économie camerounaise a eu à faire face à deux chocs, d'abord sur l'offre, avec la rupture des chaînes d'approvisionnement et logistique, mais également sur la demande, avec la réduction de la demande domestique et internationale, du fait des mesures de confinement adoptées par nos principaux partenaires commerciaux (Chine et Europe). Outre la baisse des transferts privés depuis l'étranger (y compris les envois de fonds des migrants), la fermeture de nos frontières terrestres et aériennes a été à l'origine de l'annulation de plusieurs grands événements nationaux et internationaux préalablement programmés et de la baisse de la fréquentation touristique. Les effets négatifs de cette pandémie sont venus s'ajouter à l'impact négatif de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, de la lutte contre la secte terroriste Boko Haram dans la région de l'Extrême Nord, et de la suspension, depuis l'incendie survenu à la fin du mois de mai 2019, des activités de production de la SONARA.



**3.** Afin de contenir la propagation de la pandémie liée à la COVID-19, les autorités camerounaises ont augmenté très substantiellement les dépenses de santé publique et pris une série de mesures restreignant la circulation intérieure des personnes et des biens, fermant les écoles, les bars et restaurants, interdisant les grands rassemblements de personnes, et réduisant les heures de travail dans certains secteurs. Ces mesures, en plus de la perte de revenus des ménages due aux suppressions d'emplois, ainsi que la réduction des crédits bancaires suite à l'augmentation des prêts non performants, ont contribué à ralentir la croissance économique plus que prévu initialement. Ainsi, nos projections indiquent que la croissance du PIB réel pourrait baisser de 3,9% en 2019 à -2,8% en 2020 – contre -1,2% projetée au moment de la FCR approuvée en mai 2020- et que les recettes publiques baisseraient de 0,8 point de pourcentage du PIB de plus que précédemment estimé.

**4.** En raison de l'impact plus fort qu'initialement prévu de l'arrêt des activités de raffinage sur les recettes publiques, de l'urgence à rembourser plus rapidement une partie des arriérés intérieurs, du ralentissement des réformes structurelles pendant la période de la pandémie liée à la COVID-19 et des difficultés techniques à mener la 6<sup>ème</sup> revue dans les délais impartis, nous avons convenu qu'il fallait laisser l'arrangement FEC expirer à la fin du mois de septembre 2020.

**5.** Pour préserver la discipline budgétaire, notre parlement a adopté une loi des finances rectificative en juin 2020, qui prend en compte l'impact de la pandémie sur les recettes du gouvernement, redéfinit les priorités des dépenses courantes et en capital en réduisant celles non essentielles, et inclut le financement de la réponse d'urgence à la crise sanitaire et le soutien aux entreprises et aux ménages les plus affectés. Le budget révisé de 2020 maintient le solde budgétaire global en pourcentage du PIB au niveau fixé dans la FCR de mai 2020 (5%). Pour son financement, nous avons bénéficié du soutien financier des autres partenaires au développement du Cameroun, dont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD), ainsi que de l'Initiative du G-20 de suspension du paiement du service de la dette (DSSI).

**6.** Parallèlement aux mesures d'urgence strictes mises en œuvre pour contenir et atténuer la propagation de la pandémie de COVID-19, nous avons formulé et adopté une Stratégie triennale de résilience et de soutien socio-économique pour 2020-22, estimé à 825 millions de dollars (2 pour cent du PIB), dont environ 320 millions de dollars US pour 2020. Cette stratégie comprend cinq piliers, à savoir: (i) la riposte sanitaire pour prévenir la propagation de la pandémie et prendre en charge les personnes infectées; (ii) l'atténuation des répercussions économiques et financières de la pandémie par des mesures de soutien aux filières et secteurs touchés; (iii) l'approvisionnement en produits essentiels; (iv) la recherche et l'innovation pour le développement des solutions endogènes à la crise et (v) la résilience sociale pour atténuer les répercussions de la pandémie COVID-19 sur les personnes et les ménages vulnérables. Nous avons également mis en place un compte d'affectation spéciale intitulé «Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale» pour permettre un meilleur suivi comptable et une gestion

transparente des ressources de ce Fonds conformément aux règles de transparence ainsi qu'aux procédures et contrôles budgétaires prévues par les lois du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques d'une part, et code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun, d'autre part.

**7.** La lenteur de la reprise économique de nos partenaires commerciaux, la baisse plus forte que prévue de notre activité économique et certaines des mesures que nous avons prises pour limiter la propagation de la pandémie devraient creuser notre déficit courant de 0,3 point de pourcentage comparativement à nos précédentes projections au titre de la première FCR. Cette augmentation du déficit du compte courant, conjuguée à la baisse continue des entrées de capitaux non officiels, générera un déficit de financement extérieur estimé à 4,1% du PIB en 2020.

**8.** Dans ce contexte, et face aux besoins budgétaires et de balance des paiements urgents supplémentaires, le gouvernement du Cameroun sollicite un financement d'urgence supplémentaire du FMI au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) d'un montant de 110,4 millions de DTS, équivalent à 40% de notre quote-part, pour alléger la pression sur nos recettes fiscales et nos réserves de change officielles. Par ailleurs, nous nous félicitons de la qualité de la coopération avec le FMI et réitérons notre intérêt à discuter des conditions d'un nouvel accord sous-tendant un programme de deuxième génération, qui visera à atteindre une croissance plus élevée et plus inclusive, conformément à la résolution des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale, et aux orientations du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC

**9.** Nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur d'une utilisation efficace et transparente des fonds publics et à veiller à ce que les fonds reçus, y compris du décaissement de la FCR et des ressources libérées par la DSSI, soient dépensés efficacement pour faire face à la crise sanitaire et économique. À cette fin, nous nous engageons, dans le cadre des marchés liés à la COVID-19 à (i) émettre, avant la tenue du Conseil d'Administration sur la seconde FCR, une circulaire d'application de l'article 90 du Code des marchés publics, notamment en ce qui concerne les documents fournissant les renseignements sur l'identification des soumissionnaires, afin de mettre en évidence les bénéficiaires effectifs des entreprises sollicitant des prestations (ii) publier, après la tenue du Conseil d'administration sur la seconde FCR, sur le site internet de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et dans les 30 jours suivant l'attribution de tout contrat, les résultats des appels d'offres lancés par le gouvernement assortis des bénéficiaires effectifs des attributaires des marchés liés à la COVID-19; (iii) publier avant la tenue du Conseil d'Administration sur la seconde FCR, les résultats des contrats liés à la COVID-19 et attribués depuis le 4 mai 2020 y compris les bénéficiaires effectifs; (iv) publier un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19; et (v) commander un audit indépendant de ces dépenses à la fin de l'exercice 2020 et en publier les résultats. De plus, étant donné que le risque de surendettement du Cameroun reste élevé, la gestion de la dette sera renforcée et les emprunts extérieurs continueront de s'appuyer sur des prêts concessionnels, conformément à notre engagement au titre du programme appuyé par le FMI et de l'ISSD du G-20.

**10.** Le gouvernement camerounais continuera à entretenir un dialogue constructif avec le FMI et fournira aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, y compris celles prises dans le cadre de l'accès à la FCR. Nous convenons de coopérer avec le FMI en ce qui concerne toute évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC devant être effectuée par le FMI. Nous réaffirmons également notre intention de ne pas introduire ni intensifier les restrictions au change et au commerce et autres mesures qui aggraveraient les difficultés de la balance des paiements. Nous autorisons en outre le FMI à publier cette lettre et le rapport des services sur la demande de décaissement au titre de la FCR.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma haute considération,

/s/

Louis Paul Motaze  
Ministre des finances

<b>Tableau 1. Cameroun : mesures préalables pour la FCR-2, 2020</b>
<b>Mesure</b>
Avant la tenue du conseil d'administration sur la seconde FCR, publier une circulaire d'application de l'article 90 du Code des marchés publics, afin de modifier les formulaires standard de passation de marchés, notamment en ce qui concerne les documents fournissant des informations sur les bénéficiaires effectifs des attributaires des marchés liés à COVID-19.
Publier avant la tenue du conseil d'administration sur la seconde FCR, les résultats des contrats liés au COVID-19 attribués depuis le 4 mai 2020, y compris les bénéficiaires effectifs.

**Déclaration du représentant des services du FMI sur le Cameroun**  
**Le 20 octobre 2020**

*Cette déclaration ne modifie pas l'orientation générale de l'évaluation présentée par les services du FMI dans leur rapport ; elle vise à éclaircir ou à valider certains points particuliers, notamment concernant les évolutions récentes depuis la publication du rapport des services du FMI et l'état d'avancement des mesures préalables.*

**1. Les mesures préalables ont été respectées.** La mesure préalable relative à l'émission d'une circulaire permettant de publier les noms des bénéficiaires effectifs des sociétés attributaires de marchés publics liés à la COVID-19, ainsi que celle relative à la publication des résultats des appels d'offres pour tous les contrats liés à la COVID-19 attribués depuis le 4 mai 2020, y compris les noms des bénéficiaires effectifs des sociétés attributaires, ont été respectées.

- La circulaire a été signée le 19 octobre 2020. La circulaire a été publiée (en français et en anglais) sur le site internet de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ([www.armacm.cm](http://www.armacm.cm))<sup>1</sup>.
- En date du 20 octobre 2020, les autorités ont publié sur le site internet de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ([www.armacm.cm](http://www.armacm.cm)), les listes<sup>2</sup> des 267 contrats attribués par le Ministère de la Santé et celui de l'Agriculture et du Développement Rural. Ces listes comprennent l'objet, les montants, les bénéficiaires et bénéficiaires effectifs, le type de contrat et le statut des marchés publics, qui s'élèvent au total à 51,6 milliards de francs CFA, soit 45 % du Fonds spécial COVID-19 (hors TVA et remboursements d'arriérés intérieurs). Conformément à l'engagement des autorités de publier tous les résultats des marchés publics, y compris les noms des bénéficiaires effectifs, les résultats des appels d'offres en cours seront publiés une fois qu'ils auront été attribués. En outre, un audit indépendant de ces dépenses sera commandé à la fin de l'exercice 2020 et les résultats en seront publiés.

**2. Mise à jour sur l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD).** À compter du 20 octobre 2020, tous les créanciers bilatéraux officiels ont donné leur accord de principe à la suspension du service de la dette dans le cadre de l'ISSD pour la période allant du 30 avril à fin décembre 2020, pour les prêts ne provenant pas des guichets commerciaux de leurs institutions de prêt. L'allègement du service de la dette attendu par le Cameroun s'élève maintenant à environ 223,9 millions de dollars, comparé au montant de 222,3 millions de dollars indiqué dans le rapport des services du FMI.

---

<sup>1</sup> [http://armacm.cm/Details\\_COM\\_DEC.php?P1=COMM&P2=12894#A6](http://armacm.cm/Details_COM_DEC.php?P1=COMM&P2=12894#A6)

<sup>2</sup> [http://pridesoft.armacm.cm/0903\\_publications\\_dl/index.php?type\\_publication=COMM&id\\_publication=12785](http://pridesoft.armacm.cm/0903_publications_dl/index.php?type_publication=COMM&id_publication=12785) et [http://pridesoft.armacm.cm/0903\\_publications\\_dl/index.php?type\\_publication=COMM&id\\_publication=12895](http://pridesoft.armacm.cm/0903_publications_dl/index.php?type_publication=COMM&id_publication=12895)

**Déclaration de M. Raghani, administrateur pour le Cameroun,  
et de M. N'Sonde, conseiller principal auprès de  
l'administrateur  
21 octobre 2020**

1. Au nom des autorités camerounaises, que nous représentons, nous remercions les services, la direction et le conseil d'administration du FMI de leur soutien constant au Cameroun en cette période très difficile.
2. Après un premier décaissement en mai dernier au titre de la facilité de crédit rapide, les autorités ont réalisé des progrès, notamment en renforçant le système de santé, en aidant les ménages et les entreprises les plus touchés, et en fortifiant les banques. Toutefois, l'environnement extérieur reste terne, avec un ralentissement de la demande de la part des principaux partenaires commerciaux, tandis que les mesures d'endiguement nationales ont pénalisé l'activité plus que prévu au départ. Par conséquent, la détérioration des positions extérieure et budgétaire du Cameroun dépasse les prévisions et donne lieu à des besoins de financement plus élevés.
3. Dans ce contexte, les autorités sollicitent un deuxième décaissement au titre de la facilité de crédit rapide équivalant à 40 % de la quote-part du pays, en vue de combler l'écart de financement supplémentaire. Elles s'engagent à utiliser les ressources liées à la COVID-19 à bon escient, en renforçant les modalités de suivi, de responsabilisation et de transparence. Les deux décaissements au titre de la FCR couvriront moins de 30 % de l'ensemble des besoins de financement et aideront à mobiliser d'autres partenaires. Par ailleurs, les autorités restent déterminées à promouvoir une croissance robuste, pérenne et inclusive, fondée sur une solide stabilité macroéconomique. À cet égard, elles ont l'intention de solliciter un nouvel accord à moyen terme avec le FMI, une fois que les effets de la crise se seront estompés.

**Évolution économique récente et perspectives**

4. Depuis le mois de mai, les autorités ont assoupli certaines mesures d'endiguement tout en sensibilisant le public sur le virus, en réalisant plus de tests de dépistage et en développant les capacités des centres de santé. Les dépenses de protection sociale ont également été maintenues. Les autorités ont soumis à l'Assemblée nationale une loi de finances rectificative (maintenant adoptée) qui tient compte de cette évolution plus grave que prévu et de la nécessité d'accroître les dépenses d'urgence et d'autres dépenses sociales. Un compte spécial COVID-19 a été créé et alimenté par des ressources issues du budget et de la participation à l'initiative de suspension du service de la dette du G-20 (ISSD). En outre, les autorités ont accentué leur riposte à la pandémie en adoptant un plan triennal de préparation et de riposte qui comprend des mesures visant à prévenir et à traiter les infections, à atténuer les retombées économiques et financières, et à accroître la résilience sociale en assistant les groupes vulnérables.

5. Les autorités continuent de régler la situation financière de la société nationale de raffinage (SONARA). La restructuration de la dette bancaire de la société a bien progressé, un accord ayant été conclu avec toutes les banques détentrices d'un tiers de la totalité de sa dette. Les autorités poursuivent les entretiens avec les créanciers non bancaires.
6. Globalement, la crise touche sévèrement l'économie camerounaise et risque d'effacer les progrès accomplis sur le plan du développement et d'avoir d'autres séquelles. Les chocs sur l'offre et la demande découlant de la pandémie ont exacerbé les effets de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays, l'instabilité causée par le groupe terroriste Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord et l'interruption des activités de production de la SONARA à la mi-2019. Par conséquent, il est maintenant prévu que le PIB réel se contractera de 2,8 % cette année (contrairement à une prévision initiale de 1,2 % au moment du premier décaissement au titre de la facilité de crédit rapide) et croîtra de 3,4 % en 2021, dans un contexte marqué par le redressement progressif des partenaires au développement, les effets prolongés des chocs et la poursuite des mesures d'endiguement. Le déficit courant devrait être plus prononcé que prévu en raison du repli des exportations pétrolières et non pétrolières, et le déficit budgétaire devrait davantage s'accroître sous l'effet de la baisse des recettes. Ces prévisions sont tributaires d'une évolution favorable de la pandémie. Cependant, en cas de prolongement ou d'aggravation de la pandémie, les besoins de financement seraient encore plus considérables.

### **Priorités**

7. Actuellement, la priorité des autorités reste d'augmenter les dépenses de santé et de protection sociale et d'endiguer les effets humanitaires, économiques et financiers de la pandémie.
8. Sur le plan budgétaire les autorités ont pris des mesures en vue d'offrir un soulagement fiscal provisoire aux entreprises, avec notamment la suspension et le report du paiement des impôts. Sur le plan des dépenses, l'acquisition de biens et services non prioritaires et les dépenses d'équipement ont été retardées ou annulées, tandis que les dépenses sociales pour les personnes les plus vulnérables sont maintenues. L'aide aux ménages est renforcée à travers l'augmentation des allocations familiales et de certaines pensions et l'allègement des cotisations de sécurité sociale.
9. Les autorités restent déterminées à bien utiliser les ressources destinées à lutter contre la COVID-19 comme elles s'y sont engagées dans leur demande d'un premier décaissement au titre de la FCR, notamment en appliquant rigoureusement les procédures et les contrôles budgétaires que la législation camerounaise impose aux bénéficiaires d'une aide financière ; en publiant un rapport semestriel des dépenses liées à la COVID-19 ; en commandant un audit indépendant de ces dépenses à la fin de l'exercice 2020, suivi de la publication du rapport d'audit, et en publiant les résultats des marchés publics et les noms des bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires de marchés publics liés à la COVID-19. Les autorités ont exécuté deux principales mesures préalables au deuxième décaissement au titre de la FCR, en ce qui concerne la passation de marchés publics et l'ensemble des marchés liés à la COVID-19. Par ailleurs, elles continueront de respecter les exigences de transparence et de plafond

d'endettement fixées par l'initiative de suspension du service de la dette.

10. La banque centrale régionale (BEAC) maintient l'assouplissement de la politique monétaire entamé en mars et juin 2020 : baisse des taux directeurs, injection de liquidités et achats d'actifs. Les banques peuvent bénéficier d'opérations de refinancement à long terme, à condition qu'elles maintiennent leur niveau de crédit à l'économie. Pour sa part, l'organe régional de contrôle bancaire (COBAC) permet aux banques d'utiliser une partie de leurs réserves de fonds propres pour absorber les pertes causées par la pandémie tout en limitant le versement de dividendes.
11. S'agissant de la dette, les autorités sont attachées à leur stratégie d'endettement prudente qui repose essentiellement sur les prêts concessionnels. Le renforcement de la gestion de la dette se poursuivra. La participation du Cameroun à l'initiative de suspension du service de la dette lui permet de consacrer des ressources aux dépenses d'urgence liées à la crise, plutôt qu'au remboursement de la dette. À cet égard, les autorités appellent de leurs vœux la conclusion rapide d'accords bilatéraux avec les créanciers officiels en vue d'un rééchelonnement effectif de la dette.

## **Conclusion**

12. Compte tenu de la gravité des effets combinés des multiples chocs et de la difficulté à exécuter le reste de leur programme à moyen terme dans ce contexte, les autorités camerounaises ont décidé de laisser expirer l'accord appuyé par la facilité élargie de crédit à la fin septembre 2020. Elles poursuivent toutefois un dialogue constructif et franc avec le FMI. À mesure que la crise se dissipera, l'assainissement budgétaire reprendra en vue de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette. En outre, les autorités ont l'intention de négocier un nouvel accord avec le FMI en appui à leur programme de réformes pour une croissance robuste, pérenne et inclusive axée sur la diversification économique, conformément à la résolution adoptée par les chefs d'État de la CEMAC en faveur de programmes de deuxième génération.
13. Dans l'intervalle, le Cameroun fait face à un écart de financement supplémentaire du fait du prolongement de la pandémie et des effets plus graves des mesures d'endiguement. Les autorités espèrent pouvoir compter sur le soutien du conseil d'administration afin de répondre aux besoins urgents de financement du budget.